

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

dimanche 25 mai 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Rosmini-Vatican II : le décodage d'un complot de 130 ans



Démonstration de la réalisation des « *Cinq plaies de l'Eglise* » (1832 / 1848) de l'abbé Rosmini dans Vatican II
Traduction en français du document officiel du Centre Rosmini en Angleterre.

La vérité sur les étapes du complot plus que centenaire pour préparer la destruction de l'Eglise continue à sortir du puits.

Nous apportons par ce message **une pièce capitale au dossier important**¹ que nous avons consacré à l'affaire Rosmini le 17 avril 2008.

Il s'agit de la traduction en français d'un **document officiel du Centre Rosmini en Angleterre**, qui démontre sur plus de 20 pages, avec beaucoup d'arguments et de détails, **comment le Concile Vatican II s'est attaché, dès son ouverture en 1962 à réaliser points par points, le programme de destruction de la Sainte Eglise que constituait le livre à clé « Les 5 plaies de l'Eglise » rédigé 130 ans auparavant en 1832 sous la signature de l'abbé Rosmini, mais qui, par prudence (insuffisante grâce à la Providence) ne fut publié qu'en 1848, pour être aussitôt condamné et mis à l'Index par le Pape Pie IX quelques mois plus tard en 1849.**

(nous invitons les lecteurs à retrouver tous les détails et les principaux documents en se référant au dossier VM en question)

¹ <http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-16-A-00-Rosmini.pdf>

Devant une telle continuité de 130 ans, **comment continuer opiniâtrement à se refuser à admettre la réalité du complot contre l'Eglise ?**

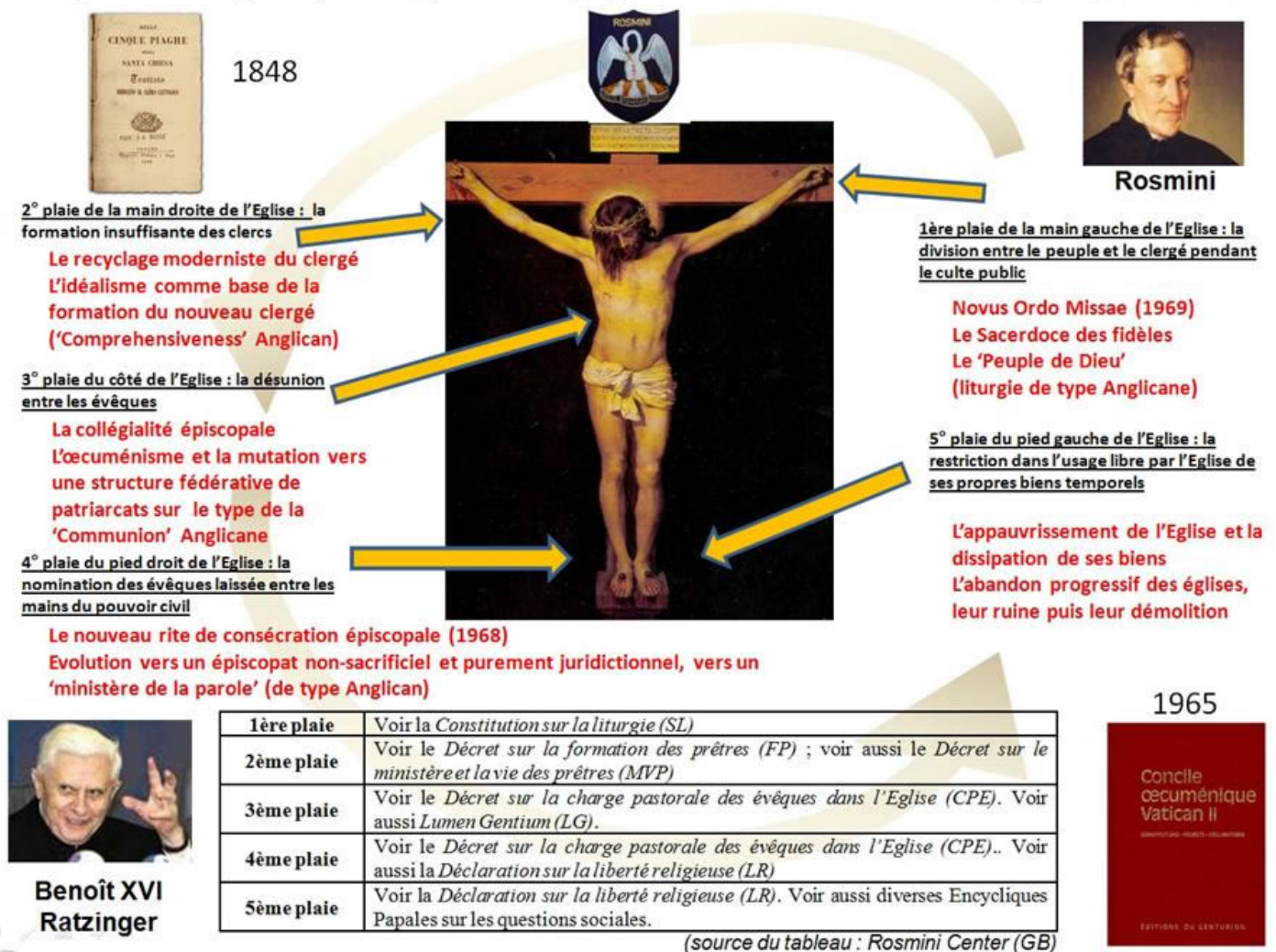
Voici donc un jeune abbé, **pris soudainement sous la protection du roi de Sardaigne Carlo Alberto (F**M***) de la Maison de Savoie, et surtout protégé par un personnage riche et influent dans les milieux catholiques**, le Comte Giacomo Mellerio, le célèbre bijoutier des cours royales, dont la famille était la protégée des Médicis, qui se trouve subitement propulsé dès 1846 et surtout en 1848 auprès de Giovanni Maria Mastai Ferreti élu pape en juin 1846 sous le nom de Pie IX, **alors que le gouvernement (F**M***) britannique finançait la réunification italienne pour détruire les Etats pontificaux** et inféoder un Pape qui accepterait la « *présidence spirituelle* » d'une confédération italienne dressée contre l'Empire Austro-Hongrois.

Cette tentative d'entrisme de l'abbé Rosmini échoua providentiellement en 1849.

Elle fut en effet stoppée net par la mise à l'index de son ouvrage par le Pape Pie IX alors en fuite à Gaëte, car chassé de Rome par les troupes de Garibaldi au cours de la révolution de 1848.

Mais depuis 1832, c'est-à-dire depuis 16 ans déjà, l'abbé Rosmini, qui, pour son *Institut de Charité*, avait choisi pour emblème le pélican, un symbole récupéré par les Francs-Maçons écossais **pour signifier leur 18^{ème} degré illuminé de Chevalier Rose+Croix, avait livré un ouvrage à clé qui contenait, pour les initiés qui savent le lire dans son sens réel, tout le programme de crucifixion et de destruction de l'Eglise PAR LES CLERCS.**

'Les 5 plaies de l'Eglise' (Rosmini) : le livre-programme de la crucifixion de l'Eglise par Vatican II



Ce programme, public, mais caché sous une symbolique connue des seuls milieux subversifs qui complotent la révolution de l'Eglise **de l'intérieur**, va être **réalisé point par point entre 1962 et 1965 lors du « Concile » Vatican II.**

Les maîtres d'œuvres en seront deux évêques apostats : le Rose+Croix Angelo Roncalli, devenu Jean XIII, et l'homosexuel² Giovanni-Battista Montini, devenu Paul VI.

Devant l'évidence d'un tel complot, comment Mgr Fellay peut-il encore continuer à « discuter » avec ce que Mgr Lefebvre a qualifié de « mafia » en lien avec la franc-maçonnerie ?

Et l'abbé **Belwood** (aumônier des dominicaines de Kernabat depuis septembre 2007 et protégé de l'ex(?) -Anglican Mgr Williamson, l'évêque à la Rose de la FSSPX) **a assisté à Rome, à la 'béatification' de Rosmini** par l'abbé apostat Ratzinger le 18 novembre 2007, et s'est fait ensuite, à Kernabat, auprès des enfants des familles fidèles de la FSSPX, **le propagandiste zélé du prêtre condamné par Pie IX et par Léon XIII¹.**

L'ordination de l'abbé Belwood a été faite dans le nouveau rite invalide promulgué en 1969, et, apparemment, par un pseudo-« évêque » conciliaire qui aurait été lui-même « consacré » dans le rite certainement invalide de la nouvelle pseudo « consécration » épiscopale conciliaire **inventée par DomBotte-Lécuyer-Bugnini-Montini le 18 juin 1968.**

L'ordination de l'abbé Belwood n'est donc pas sacramentellement valide.

Monsieur Robert Belwood, au regard de la théologie sacramentelle catholique traditionnelle, **n'est qu'un simple laïc** qui porte une soutane, **et ne possède nullement les pouvoirs sacerdotaux réels d'un prêtre catholique. Il n'a jamais été réordonné sous conditions.**

Jusqu'à quand les fidèles et les clercs vont-ils supporter ce scandale en silence, et **se laisser imposer sans rien dire des sacrements invalides au sein de la Fraternité à Kernabat ?**

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

La réalisation des « Cinq plaies de l'Église » dans Vatican II démontrée, citations à l'appui, et clairement explicitée par le Centre Rosmini (conciliaire) en Grande-Bretagne.

Les correspondances entre le livre de Rosmini de 1848 et les textes de Vatican II sont données avec précision.

ROSMINI CENTER – UNITED KINGDOM

Rosmini Centre House of Prayer,
433 Fosse Way,
Ratcliffe-on-the-Wreake,
Leicester, LE7 4SJ

Source originale en anglais

<http://www.rosminicentre.co.uk/studyfivewounds1.html>

TRADUCTION EN FRANÇAIS

(QUE LE TRADUCTEUR SOIT ICI CHALEUREUSEMENT REMERCIÉ)

² Cf. le roman à clé *La soutane rouge* de Roger Peyrefitte.

LES CINQ PLAIES DE LA SAINTE ÉGLISE

1. Il s'agit sans aucun doute du plus célèbre des ouvrages de Rosmini, rédigé avec passion et un grand amour de l'Eglise. Cela lui causa un énorme tort personnel, mais il sentait que le renouveau de l'Eglise était d'une telle urgence qu'il devait être préparé à souffrir pour cela. Rosmini avait emprunté l'image de "l'Eglise crucifiée" au Pape Innocent IV (1243-1254).

2. Rosmini écrivit ce livre en 1832, mais ne le publia pas, "LES TEMPS NE SONT PAS MÛRS". En 1846, un nouveau Pape est élu, Pie IX "QUI SEMBLE DESTINÉ A RENOUVELER NOTRE ÉPOQUE ET DONNER À L'ÉGLISE UN NOUVEL ET GLORIEUX ÉLAN VERS UN DÉVELOPPEMENT INIMAGINABLE" : Rosmini publia son livre en 1848 pour un groupe d'amis "QUI ONT PARTAGÉ MA DOULEUR ET MAINTENANT METTENT AVEC MOI LEUR ESPOIR DANS L'AVENIR". Il fut immédiatement édité, contrairement à ses intentions, par des maisons d'édition pirates. Sa diffusion fut large et rapide. Il y eut une édition Anglaise publiée à Londres, traduite par un chanoine Anglican. Un curieux épisode eut lieu, en relation avec l'édition Rovereto de 1863, lorsque de nombreux évêques et cardinaux se réunirent à Trente pour les célébrations du troisième centenaire du fameux Concile. Quelques personnes de Rovereto (la ville natale de Rosmini) placèrent des exemplaires du livre dans les chambres des Evêques et Cardinaux, mais les prêtres locaux supprimèrent immédiatement les livres et en firent un feu de joie dans la cour du Séminaire. Cependant, les gens de Rovereto persistèrent et envoyèrent des exemplaires à tous les Evêques et Cardinaux à leur adresse personnelle à travers le monde. [Avec quel argent tout ça ? Ndt]

3. Avec le recul, nous pouvons dire que la publication du livre en 1848 fut une grave erreur, étant donnée la situation politique agitée de la plus grande partie de l'Europe. Il ne pouvait que susciter une féroce opposition de tous côtés, mais particulièrement du gouvernement Autrichien qui occupait la presque totalité du Nord de l'Italie, et considérait Rosmini comme " NOTRE PLUS FORMIDABLE ENNEMI" et "LE MAUVAIS GÉNIE DE PIE IX" (d'après une lettre de l'Ambassadeur d'Autriche à Rome en 1849). Rosmini était sujet de l'Empire d'Autriche (Rovereto était Autrichien à cette époque), mais il ne cachait pas sa forte aspiration à une Italie indépendante formée d'une confédération d'états Italiens libres. Qui plus est, dans les Cinq Plaies, Rosmini plaide pour une pleine liberté de l'Eglise dans tous les domaines légitimes, mais particulièrement pour la nomination des évêques, et pour la pleine propriété des biens de l'Eglise. L'Autriche au contraire exerçait à l'époque un contrôle absolu sur la nomination des évêques de l'Empire, et le clergé et les propriétés de l'Eglise étaient sous son autorité. Toute sa vie Rosmini fut persécuté par les autorités Autrichiennes.

4. Mais pourquoi les années 1848-1849 furent les pires pour la publication et la diffusion des Cinq Plaies de la Sainte Eglise?

5. Rosmini s'était rendu à Rome en tant qu'envoyé spécial du Roi du Piémont, Carlo Alberto, afin de persuader le Pape d'accorder une Constitution aux Etats du Vatican et d'accepter de prendre la direction d'une Confédération des États Italiens libres. Le Pape, qui tenait Rosmini en grande estime, le reçut avec plaisir et l'avertit de s'attendre à être fait Cardinal. Tout le monde à la Curie était persuadé que Rosmini serait le prochain Secrétaire d'Etat. Malheureusement, la situation politique de Rome se détériora, avec l'assassinat du Premier ministre des Etats du Vatican et une révolte populaire. Des prêtres et plusieurs Cardinaux furent tués, et le Pape fut forcé de s'enfuir de Rome sous un déguisement. Il rejoignit le Royaume de Naples et demeura à Gaète durant plus d'un an sous la protection du Roi de Naples et du gouvernement Autrichien. Il demanda à Rosmini de le suivre à Gaète et, au début, tint particulièrement compte de ses avis. Les choses changèrent radicalement pour Rosmini avec l'arrivée de l'Ambassadeur d'Autriche, "ATTENDU COMME LE MESSIE". Le Pape fut aisément convaincu que sa sécurité et celle des Etats du Vatican dépendaient de ses protecteurs traditionnels, l'Autriche et Naples, ainsi que de toute Puissance s'opposant aux mouvements d'indépendance ou de libéralisation. Le Pape, dit à Rosmini qu'il n'était plus un "CONSTITUTIONNALISTE" et qu'il avait abandonné ses vues libérales en matière de politique. Du reste, Rosmini se trouva pratiquement dans l'impossibilité d'approcher le Pape, et les Cardinaux, avec à leur tête le Cardinal Antonelli, un supporter dévoué de l'Autriche, firent en sorte d'annuler son influence sur le Pape. Et, en effet, ils se servirent des Cinq Plaies comme d'une arme puissante contre Rosmini.

7. Sous la pression de certains Cardinaux, le Pape demanda à Rosmini de clarifier son enseignement à propos des opinions suivantes figurant dans les Cinq Plaies : 1) Le droit divin du clergé et du peuple dans l'élection des évêques ; 2) L'utilisation du vernaculaire dans la liturgie ; 3) La critique de la Scholastique ; 4) La séparation de l'Eglise et de l'Etat. Rosmini clarifia tous les points et envoya une note écrite au Pape. Il envoya une seconde lettre, mais sans résultat : des gens à la cour Papale firent en sorte qu'aucun courrier n'arrive au Pape. Peu après, la police du royaume de Naples commença à harceler Rosmini, avec l'intention évidente de le faire quitter le royaume et ainsi ne plus pouvoir influencer le Pape.

7. Rosmini quitta Naples le 15 Juillet 1849. Le 13 Août 1849, alors qu'il faisait route vers Stresa, il reçut une lettre de la Congrégation de l'Index indiquant que, sur l'ordre du Pape, elle s'était réunie (en Mai-Juin, quand Rosmini était à Naples, mais la réunion lui avait été cachée) et avait décrété que le livre "Des Cinq Plaies de la Sainte Eglise" était condamné et mis sur la liste des livres interdits. Le pape avait approuvé le décret et demandait qu'il s'y soumette. Rosmini obéit immédiatement, "J'AVAIS ÉTÉ MAINTENU DANS L'IGNORANCE DES RÉUNIONS DE LA CONGRÉGATION ET LES RAISONS DE LA CONDAMNATION NE M'ONT JAMAIS ÉTÉ DONNÉES. JE FIS PART DE MA PLEINE SOUMISSION... *SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM*". Il écrivit sa lettre de soumission : "COMME UN FILS DÉVOT ET OBÉISSANT DU SAINT SIÈGE, QUE PAR LA GRÂCE DE DIEU J'AI TOUJOURS PROCLAMÉ ÊTRE ET LE SUIS DANS MON FORS INTÉRIEUR, JE DÉCLARE QUE JE ME SOUMET A L'INTERDICTION DE CE LIVRE, ABSOLUMENT, SIMPLEMENT, ET AUSSI COMPLÈTEMENT QUE POSSIBLE, VOUS PRIANT D'EN INFORMER LE SAINT PÈRE ET LA SACRÉE CONGRÉGATION". Quelques jours plus tard il écrivit au Maître du Sacré Palais : "J'AJOUTERAI QUE PAR LA GRÂCE DE DIEU SEUL, JE N'AI JAMAIS EU DANS MA VIE LA MOINDRE TENTATION CONTRE LA FOI, NI AUCUNE HÉSITATION A CONDAMNER QUOIQUE CE SOIT QUE LE SAINT SIÈGE POURRAIT TROUVER DE FAUX DANS MES ÉCRITS OU AILLEURS".

8. Aucune raison officielle de la condamnation ne fut jamais donnée. Rosmini était certain qu'il n'y avait rien de théologiquement faux dans le livre ; à son avis, le livre avait été condamné sous la pression de l'Autriche en raison de son insistance à affirmer que l'élection des évêques n'incombe pas à l'État mais à l'Eglise et que le clergé et le peuple ont un droit divin à élire leurs évêques, avec l'approbation du Pape, celui-ci ayant le dernier mot.

9. L'Index sur le livre fut levé juste quelques années avant Vatican II. Il était connu de la plupart des Evêques qui participèrent à Vatican II, et nombre des idées du livre aboutirent dans les Documents de Vatican II. Le Pape Paul VI appelait Les Cinq Plaies de la Sainte Église "UN LIVRE PROPHÉTIQUE". Pour beaucoup, certaines des Plaies attendent encore d'être corrigées, et nous aurons peut-être besoin d'un Vatican III pour s'attaquer plus résolument aux Troisième, Quatrième et Cinquième Plaies ; même les Première et Seconde Plaies sont encore largement ouvertes, bien que l'Église de Vatican II ait produit des documents importants pour les "guérir".

10. Les Cinq Plaies de la Sainte Église est un ouvrage théologique précieux sur l'Église que Rosmini aimait de tout son cœur. Voici quelques points importants qui furent repris par Vatican II et les documents Pontificaux subséquents :

- L'union vivante du clergé et des laïcs en un seul peuple de Dieu
- La participation active et intelligente de tous à la Liturgie
- La Chrétienté en tant que réalité et mystère "surnaturel"
- Le caractère essentiel des Ecritures et des Sacrements
- Le retour aux anciennes traditions et aux Pères de l'Église
- La nécessité d'une théologie vivante
- La formation approfondie du clergé aux Ecritures, aux Pères, à la Tradition
- La collégialité des évêques avec le Pape à la tête du Collège.
- La conscience renouvelée chez les Chrétiens que l'Évêque est le Père et le Pasteur de l'Église locale.

- La présence et l'assentiment du Peuple de Dieu (clergé et laïques) pour l'élection de leur Pasteur, l'Evêque.
- La responsabilité de l'ensemble du Peuple de Dieu envers l'Église.
- La liberté de l'Église vis à vis des pouvoirs politiques et de la richesse matérialiste.
- La pauvreté effective de l'évêque et du clergé, vécue comme une vocation.
- Les œuvres de charité de l'Eglise envers les pauvres dont les riches de l'Eglise sont en partie redevables.

Un dernier point d'histoire à propos des Cinq Plaies : Rosmini eut à souffrir grandement à la suite de la condamnation du livre. Sa réputation établie de philosophe, théologien et guide spirituel Chrétien, devint suspecte. Des amis le quittèrent. Certaines écoles de théologie cessèrent d'enseigner ses théories. L'Institut de Charité souffrit également. Les Rosminiens ne furent plus les bienvenus dans certains diocèses, certains évêques s'opposèrent à l'ouverture de nouvelles institutions Rosminiennes, l'afflux des novices cessa presque totalement. Le martyre de Rosmini et de son Institut prit fin seulement en 2002, lorsque le Vatican publia une déclaration, une sorte de repentance pour le traitement de Rosmini.

Les Cinq Plaies de la Sainte Église et quelques documents de Vatican II :

1ère Plaie	Voir CONSTITUTION SUR LA LITURGIE SACRÉE
2ème Plaie	Voir DÉCRET SUR LA FORMATION DES PRÊTRES Voir aussi DÉCRET SUR LE MINISTÈRE ET LA VIE DES PRÊTRES
3ème Plaie	Voir DÉCRET SUR L'OFFICE PASTORAL DES EVÊQUES DANS L'ÉGLISE. Voir aussi <i>LUMEN GENTIUM</i> .
4ème Plaie	Voir DÉCRET SUR L'OFFICE PASTORAL DES EVÊQUES DANS L'ÉGLISE. Voir aussi la DÉCLARATION SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE
5ème Plaie	Voir la DÉCLARATION SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE. Voir aussi les diverses encycliques sur les problèmes sociaux.

LES CINQ PLAIES DE LA SAINTE ÉGLISE

1. **La division entre le peuple et le clergé dans le culte.**
2. **La formation insuffisante du clergé.**
3. **La désunion entre les Evêques.**
4. **La nomination d'Evêques par les gouvernements civils.**
5. **L'asservissement des biens de l'Eglise (par l'Etat et par le manque d'esprit de pauvreté des membres de l'Eglise).**

LA PREMIERE PLAIE

LA PLAIE A LA MAIN GAUCHE DE LA SAINTE ÉGLISE: LA DIVISION ENTRE LE PEUPLE ET LE CLERGÉ DANS LE CULTE PUBLIC

“TOUS LES FIDÈLES, CLERGÉ ET PEUPLE, REPRÉSENTENT ET FORMENT DANS L'ÉGLISE LA MERVEILLEUSE UNITÉ INDIQUÉE PAR LE CHRIST LORSQU'IL DIT, "LORSQUE DEUX OU TROIS SONT REUNIS EN MON NOM, [EN ACCORD AVEC *tout* CE QU'ILS DEMANDERONT]³, JE SUIS AU MILIEU D'EUX"

Rosmini avait une très haute opinion de la dignité des laïques. Les "fidèles", pour Rosmini, sont le **clergé et les laïques ensemble**, représentant et formant dans l'Eglise la merveilleuse unité indiquée par la Christ lorsqu'il dit, "lorsque deux ou trois sont réunis en mon nom, [en accord avec *tout* ce qu'ils demanderont], je suis au milieu d'eux". Le Christ demande l'unité des esprits et des cœurs, le clergé et le peuple agissant "comme un seul homme" ainsi que l'Écriture le dit des anciens Israélites.

Rosmini écrit à propos de la dignité des laïcs : " IL Y A TOUJOURS PARMIS EUX DES HOMMES ET DES FEMMES PRUDENTS ET SAINTS, AYANT LE SENS DU CHRIST. LE PEUPLE FAIT PARTIE DU CORPS MYSTIQUE DU CHRIST; UNIS À LEURS PASTEURS ET INCORPORÉS À LA TÊTE, ILS FORMENT UN SEUL CORPS. À LEUR BAPTÊME ET À LEUR CONFIRMATION ILS ONT REÇU LA MARQUE D'UN CARACTÈRE INDÉLÉBILE ET SACERDOTAL...LE/LA CHRÉTIEN(NE) ORDINAIRE POSSÈDE UN SACERDOCE LUI DONNANT UNE DIGNITÉ, DES POUVOIR SPÉCIAUX, ET UN SENS DE LA SPIRITUALITÉ. LE CLERGÉ A SES DROITS, MAIS LES CHRÉTIENS ÉGALEMENT. PAR EXEMPLE, LE CHRÉTIEN PEUT ET DOIT S'OPPOSER À UN ÉVÊQUE PROFESSANT OUVERTEMENT L'HÉRÉSIE. SON SENS DU SURNATUREL LE LUI ENSEIGNE, ET LUI DONNE LE DROIT DE LE FAIRE. LES PÈRES DE L'ÉGLISE ENSEIGNÈRENT QUE LA PART DU PEUPLE DANS LE CHOIX DE LEURS PASTEURS VIENT DE LA LOI DIVINE...". Rosmini écrivit ceci en 1832, seul parmi tous les écrivains chrétiens de l'époque

Les premiers Chrétiens, Apôtres et fidèles, étaient "unis par le cœur et l'esprit", ils agissaient comme s'ils étaient un seul Corps. Pourquoi ? Ils croyaient aux mêmes vérités, ils participaient totalement, corps et âme, à leurs liturgies, à l'Eucharistie aux Sacrements. **Chacun comprenait ce qui devait être dit et fait.**

JÉSUS est venu pour sauver la personne dans sa totalité, corps et âme. L'Évangile fait appel aux deux éléments de la nature humaine, l'esprit et le cœur. Les Apôtres étaient véritablement envoyés pour "prêcher", pour instruire le peuple. Mais ils ne fondèrent pas une école de philosophie, ni ne firent des miracles pour prouver simplement que ce qu'ils disaient était la Vérité, ni ne donnèrent des exemples de grande vertu pour convaincre leurs auditeurs. S'ils avaient présenté le Christianisme simplement comme témoignage, comme des vérités à croire, ils n'auraient pas aussi bien réussi. Leur attrait aurait été grandement diminué.

³ Rajouté aux propres paroles du Christ [Mat. 18, 20](NdT)

Que firent les Apôtres pour sauver l'ensemble de la personne, intelligence et sentiment, esprit et cœur, et soumettre le monde entier à une croix ?

Le commandement de Jésus fut, " Allez dans le monde et **faites des disciples** de toutes les nations, les **baptisant** au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit". Son commandement était de "parler" à l'intelligence au moyen de la prédication, de régénérer la volonté, de toucher le cœur, de parler aux sentiments en "baptisant", par les Sacrements, par les actes de culte du Nouveau Testament. Les Sacrements étaient les rites mystérieux et les œuvres puissantes par lesquels les Apôtres réformèrent le monde entier. **"Les Sacrements étaient les mots et signes de Dieu, créant une âme nouvelle, une nouvelle vie, de nouveaux ciels et une nouvelle terre. Les Apôtres ajoutèrent à leur prédication le culte Catholique, qui se compose principalement du Sacrifice de la Messe, des Sacrements, et des prières les exprimant"**.

Les Apôtres ajoutèrent des prières, des cérémonies, des rites nobles, mais ils n'apportèrent rien qui fut dénué de signification.

Le culte n'était pas un spectacle, le peuple n'était pas là pour voir mais pour constituer un élément important du culte dans le temple de Dieu. Le culte sublime de la Sainte Eglise est ainsi un acte commun du clergé et du peuple ensemble.

"Le Peuple – écrit Rosmini – devrait être acteur aussi bien qu'auditeur, alors qu'en fait il est, la plupart du temps, présent à la Messe comme les colonnes et les statues de l'édifice ". Ils devraient avoir une profonde compréhension des mystères, prières, symboles, rites qui constituent le culte Catholique. "La séparation des laïques d'avec l'Eglise lors du culte, à cause du manque de compréhension est la première de ces plaies béantes ruisselant du sang du Corps Mystique de Jésus Christ".

Rosmini rassure promptement ceux qui, sans qu'il y ait faute de leur part, ne comprennent simplement pas ce qui se passe à l'Eglise, pour l'Esprit "AIDES NOUS DANS NOTRE FAIBLESSE. PARCE QUE NOUS NE SAVONS PAS PRIER COMME IL FAUT. MAIS L'ESPRIT LUI-MÊME INTERCEDE POUR NOUS AVEC DES GÉMISSEMENTS INEXPRIMABLES". La voix du peuple simple, sans éducation, si elle est poussée par l'Esprit, pénètre jusqu'au ciel. Mais le culte est un acte commun du clergé et du peuple, et c'est ensemble que nous nous approchons du trône de la grâce, c'est avec autant de compréhension de notre part que la ferveur, la vénération et la dévotion s'accroissent. L'amour grandit entre le clergé et le peuple, et au sein du peuple.

Quelles sont les raisons de tant de divisions douloureuses et tristes dans l'Eglise ?

1. **La cause première du mur de division est le manque d'instruction vivante chez les Chrétiens.** Le Christ dit de "prêcher" d'abord: Le peuple devrait recevoir les vérités des Évangiles, être éduqués dans la foi, dans les Écritures, les traditions, la morale. Puis il dit, "baptisez" les, les Sacrements sont simplement les puissantes réalités de ce qui a été enseigné. L'enseignement devrait être complété et prendre vie dans la participation au culte Catholique. Rosmini est partisan de Catéchismes plus longs car ils sont plus que de simples répétitions de formules ou des résumés abstraits. La Foi est une chose vivante, et la transmission de la vérité doit aller de pair avec l'expérience du pouvoir surnaturel émanant du culte. Il ne peut y avoir de pleine participation à la Liturgie sans une solide connaissance des vérités de la foi. Cette profonde pénétration, que Rosmini tire de l'Eglise des premiers temps, a été perdue depuis de nombreux siècles; les cours RCIA (Rite of Christian Initiation for Adult, NdT) et toutes les approches modernes du catéchuménat renforcent le lien intime entre catéchèse et culte.

2. **La deuxième raison de la division est que le Latin, utilisé dans le culte, n'est plus le langage du peuple.** La compréhension des mots est essentielle pour appréhender la puissance des Sacrements, peuple et clergé ne peuvent prier d'un seul cœur et d'un seul esprit si les mots utilisés dans la prière ne sont pas compris. La fin du Latin comme langue vivante est due aux invasions barbares et à d'autres facteurs, mais c'est un fait.

Rosmini fut expressément invité par le Pape à rejeter la pensée qui lui était attribuée d'être en faveur de l'introduction du vernaculaire dans la liturgie. Rosmini donna diverses raisons pour lesquelles on devait garder le Latin et ne pas introduire le vernaculaire :

L'intérêt de garder la langue Latine dans le culte:

- Le Latin reflète l'immutabilité de la foi.
- Le Latin unit de nombreux peuples Chrétiens dans un rite unique.
- Le Latin signifie l'unité et la grandeur de l'Église, ainsi qu'une fraternité commune.
- Le Latin produit une atmosphère sur humaine, au-delà des mots.
- Le Latin donne la joie de savoir que les peuples et les saints du passé ont prié avec les mêmes mots et expressions que nous utilisons.

Inconvénients du vernaculaire:

- Les langues modernes sont trop nombreuses et amènent les divisions dans l'Église.
- Les Langues modernes sont variables et instables, amenant des changements constants dans les mots de la liturgie et perturbant l'assistance au culte.
- Les langues modernes manquent de termes précis pour les concepts théologiques élevés.

Rosmini pensait que les prêtres devraient faire un plus grand effort pour faire comprendre au peuple la liturgie et les mots employés. Il n'était pas pour l'utilisation du vernaculaire, cependant il n'aurait pas eu d'objection à son introduction. Il appelait à une éducation approfondie des prêtres afin qu'étant considérés comme le sel et la lumière de la communauté Chrétienne, ils soient en mesure de promouvoir inlassablement la plus grande participation des laïques à la Messe et aux Sacrements. Malheureusement, ajoutait Rosmini, la formation insuffisante du clergé est la deuxième plaie de l'Église.

Il est clair que Rosmini serait loin d'approuver le genre d'innovations liturgiques malheureusement trop fréquentes dans certaines de nos paroisses. Il pensait que de petits changements étaient nécessaires, il appréciait énormément la liturgie de la Messe que nous appelons "Tridentine". La Plaie n'était pas la liturgie telle qu'elle était, mais le fait que les prêtres aussi bien que le peuple ne comprenaient pas ce qui devait être fait et dit. Il voulait une liturgie "vivante", une liturgie célébrée par les fidèles, clergé et peuple, formant "un esprit, un cœur".

Rosmini avait été ordonné prêtre en 1821. Il nota dans son journal, "A PARTIR DE MAINTENANT JE DOIS ÊTRE UN HOMME NOUVEAU, VIVRE DANS LE CIEL PAR LE CŒUR ET L'ESPRIT, TOUJOURS PARLER AVEC LE CHRIST, MÉPRISER ET FUIR LES CHOSES DE LA TERRE. JE DOIS REVENIR DE L'AUTEL COMME SAINT, APÔTRE, HOMME DE DIEU". Saint Jean Bosco, que Rosmini aida en maintes occasions, disait de lui, "JE N'AI JAMAIS VU UN PRÊTRE DIRE LA MESSE AVEC PLUS DE DÉVOTION QUE L'ABBÉ ROSMINI".

Extrait de la Constitution pour la Liturgie Sacrée de Vatican II:

“Jour après jour la liturgie raffermir ceux de l'Église dans le saint Temple du Seigneur”.

“Ceux qui ont reçu la parole furent baptisés. Ils continuent avec constance à recevoir l'enseignement des Apôtres et dans la communion du partage du pain”

“Cette participation par le peuple Chrétien comme "race choisie, prêtrise royale, nation sainte" est leur droit et leur devoir en raison de leur baptême.”

“Il serait vain d'espérer une participation active sans que les prêtres eux-mêmes ne deviennent profondément

pénétrés de l'esprit et de la puissance de la liturgie”

“On doit aider les prêtres à comprendre encore plus profondément de quoi il s’agit lorsqu’ils célèbrent les rites sacrés ; ont doit les aider à vivre la vie liturgique et à la partager avec les fidèles ”.

<http://www.rosminicentre.co.uk/studyfivewounds2.html>

LES CINQ PLAIES DE LA SAINT ÉGLISE

DEUXIEME PLAIE

LA PLAIE DANS LA MAIN DROITE DE LA SAINTE ÉGLISE: LA FORMATION INSUFFISANTE DU CLERGÉ

“SEULS DE GRANS HOMMES PEUVENT FORMER DE GRANDS HOMMES”

1. La Prédication et la Liturgie furent les deux grandes écoles ouvertes au peuple Chrétien durant la plus belle période de l’histoire de l’Eglise. L’être entier fut interpellé, par la Parole de Dieu et les mots de la Liturgie qui parlent à l’esprit, par l’efficacité des rituels, symboles, actions des Sacrement et de l’Eucharistie en particulier, qui touchait les cœurs. Les prédicateurs de la Parole étaient des hommes saints remplissant leurs auditeurs de leur propre abondance spirituelle débordante.

2. Nous avons une description de l’Eucharistie telle qu’elle était célébrée dans les premiers âges de l’Eglise, contenant les deux éléments fondamentaux, les mots et les actes : "APRES LE COUCHER DU SOLEIL, CEUX QUI VIENNENT DES VILLES OU DE LA CAMPAGNE SE RÉUNISSENT POUR UNE CÉLÉBRATION COMMUNE. ET LÀ, ON LIT LES MÉMOIRES DES APÔTRES OU LES ÉCRITS DE PROPHETES, AUSSI LONGTEMPS QU’IL EST POSSIBLE. LORSQUE LE LECTEUR A TERMINÉ, CELUI QUI PRÉSIDE FAIT UN DISCOURS, EXHORTANT INSTAMENT SES AUDITEURS A PRATIQUER CES BEAUX ENSEIGNEMENTS DANS LEUR VIE. PUIS TOUT LE MONDE SE LEVE ET RÉCITE LES PRIÈRES. LORSQUE LES PRIÈRES SONT TERMINÉES NOUS ÉCHANGEONS LE BAISER. PUIS QUELQU’UN APPORTE LE PAIN ET UNE COUPE DE VIN MÉLÉ D’EAU. CELUI QUI PRÉSIDE LES PREND ET OFFRE LOUANGE ET GLOIRE AU PÈRE AU FILS ET AU SAINT ESPRIT ET DURANT UN TEMPS CONSIDÉRABLE IL REND GRÂCE (EN GREC EUCHARISTIAN) DE CE QUE NOUS AYONS ÉTÉ JUGÉS DIGNES DE CES PRÉSENTS, TOUS LES ASSISTANTS S’UNISSENT À L’ACCLAMATION EN DISANT AMEN. LORSQUE CELUI QUI PRÉSIDE A RENDU GRÂCE ET QUE L’ASSISTANCE A RÉPONDU, CEUX QUE NOUS APPELONS DES DIACRES DONNENT A CEUX QUI SONT PRESENTS LE PAIN "EUCHARISTISE" ET EN PRENNENT POUR CEUX QUI SONT ABSENTS. PARALLELEMENT LES BIENFAITEURS DONNENT CE QU’ILS VEULENT. CE QUI EST RÉCOLTÉ EST CONFIE À CELUI QUI PRÉSIDE, QUI AIDE AVEC CELA LES ORPHELINS ET LES VEUVES..." (St Justin, 150 AJC).

3. Les prêtres sont issus de ces ferventes communautés Chrétiennes, qui participaient pleinement à la liturgie et avaient assimilé la puissance de l’Évangile dans leurs vies. Ce fait permet d’expliquer comment certains membres exceptionnels de telles communautés furent élevés à la demande générale de l’humble état de laïque à celui d’évêque en quelques jours : voyez par exemple St. Ambroise, St. Alexandre, St Martin, St. Pierre Chrysologue. Ils étaient des membres appréciés de leur communauté Chrétienne et tous connaissaient leur zèle et leur ferveur dans les assemblées.

4. Selon les mêmes critères, **notre propre clergé n’est pas meilleur que nos fidèles. C’est la communauté qui génère les prêtres, une bonne communauté Chrétienne générera de bons prêtres, une communauté Chrétienne molle générera des prêtres mous.**

5. Rosmini déplorait que les communautés Chrétiennes de son époque aient été négligées par le clergé au point que les liturgies n’étaient plus comprises, que la connaissance de la Parole était minimale, et que le peuple de Dieu était cantonné au rôle de spectateurs à la célébration des Sacrements, incapables de participer à cause d’une grande ignorance. Quelle sorte de clergé pourrait émerger de communautés si

faibles ? **"Le premier stade de la prêtrise est le Chrétien lui-même"** : un Chrétien faible deviendra candidat à la prêtrise, sans comprendre la liturgie ni la Parole de Dieu, attiré par le privilège d'une position supérieure dans la société, non par l'amour de Dieu et de son peuple ; un tel candidat fera un prêtre faible, qui par suite dirigera des congrégations plus faibles et instruira de nouveaux candidats plus faibles. **"COMMENT POUVONS-NOUS ENTREPRENDRE D'INSTRUIRE ET FORMER À LA PRÊTRISE DANS UNE TRADITION VRAIEMENT ÉMINENTE DES CANDIDATS SI MAL PRÉPARÉS ? ILS IGNORENT LES ÉLÉMENTS DE BASE QU'ILS SONT CENSES CONNAITRE ? ILS N'ONT AUCUNE IDÉE DU GENRE DE SAVOIR À ATTENDRE D'UN PRÊTRE, AUCUNE IDÉE DE CE A QUOI ILS S'ENGAGENT EN TANT QUE CANDIDATS À LA PRÊTRISE. LA PAUVRETÉ ET LA MISÈRE DES IDÉES QUI SOUTIENNENT LA PRÉPARATION ET LA FORMATION DES ÉCCLÉSIASTIQUES MODERNES PRODUIT DES PRÊTRES IGNORANTS DE LA NATURE DE LA LAÏCITÉ CHRÉTIENNE DE LA PRÊTRISE CHRÉTIENNE ET DES LIENS SACRÉS QUI LES RELIENT. MINISTRES AU CŒUR MESQUIN ET À L'ESPRIT ÉTROIT, ILS DEVIENNENT PRÊTRES ET DIRIGEANTS D'ÉGLISES, FORMANT DES PRÊTRES ENCORE PLUS FAIBLES ET INDIGNES QU'EUX-MEMES"**.

6. Pour Rosmini cette situation pitoyable remonte aux âges sombres de l'histoire Européenne, à partir de la fin du sixième siècle. Il considère que les six premiers siècles constituent l'âge d'or de la vie de l'Église ; les incessantes invasions de barbares du Nord et de l'Est apportèrent progressivement des changements importants dans beaucoup d'aspects de la vie de l'Église, y compris pour la formation à la prêtrise. **Voici son analyse historique :**

7. Les prêtres de l'Église des premiers âges étaient formés par les meilleurs hommes qu'elle possédait. Le "séminaire" de l'Église des premiers âges était la maison de l'Évêque. Les prêtres et les diacres vivaient avec leur évêque dans une communauté de foi et d'amour. Ils apprenaient de leur évêque l'amour des Écritures, le zèle brûlant pour l'Église, le souci des pauvres. Saint Augustin fut l'éducateur d'un grand nombre de prêtres et d'évêques qui résidaient avec lui dans sa maison. Il en est de même avec Athanase, Alexandre, Sixte, Jérôme, Irénée, **Pantaenus**, Hermas : ils formèrent de grands prêtres et évêques, ayant été eux-mêmes formés par d'autres grands évêques. **"Seuls de grands hommes forment de grands hommes"**, dit Rosmini. Les Apôtres commencèrent le travail : Timothée, Tite, Marc, Evodius, Clément, Ignace, Polycarpe, tous évêques de l'Église originelle, ont été éduqués par les Apôtres eux-mêmes. Irénée fut à son tour formé par Polycarpe : **"JE ME RAPPELLE MÊME L'ENDROIT OÙ LE BIENHEUREUX POLYCARPE S'ASSEYAIT POUR PRÊCHER LA PAROLE DE DIEU. JE ME REMÉMORE AVEC PRÉCISION LA GRAVITÉ AVEC LAQUELLE IL SE DÉPLAÇAIT, SA SAINTETÉ DANS TOUT CE QU'IL FAISAIT, LA DIGNITÉ DE SES TRAITS ET DE SON MAINTIEN, LES MULTIPLES ENCOURAGEMENTS QU'IL PRODIGUAIT A SON PEUPLE. JE PEUX PRESQUE ENTENDRE LA FAÇON DONT IL RELATAIT SES CONVERSATIONS AVEC SAINT JEAN ET LES AUTRES QUI AVAIENT VU JÉSUS"**. Ces saints évêques s'occupaient eux-mêmes de la formation des prêtres, et les éduquaient par la sainteté de leur vie et leur profonde connaissance des Écritures. La sainteté de leur vie garantissait à la fois l'unité des prêtres avec leurs évêques et l'enseignement des mêmes doctrines.

8. **Cet âge d'or prend fin avec les invasions des barbares qui apportèrent partout le chaos et la destruction.** Les sociétés s'écroulèrent, et le peuple s'assembla autour de ses prêtres et de ses évêques, qui devinrent les médiateurs entre le peuple et ses nouveaux maîtres barbares. L'Église fut soudainement submergée d'honneurs et de richesses reçus avec leur approbation. Les évêques devinrent des fonctionnaires des nouveaux états, possédant un grand pouvoir et une grande richesse, non plus libres, mais assujettis à leurs maîtres. Ils s'éloignèrent de leurs prêtres, lesquels se divisèrent entre haut et bas clergé, se faisant concurrence entre eux pour l'acquisition des richesses. Les Évêques cessèrent d'être aimés et suivis comme pasteurs, ils devinrent craints comme des souverains, distants, entourés d'armes et de courtisans. La vie commune entre évêques et prêtres cessa, et le soin pastoral fut laissé au bas clergé, attiré désormais vers la prêtrise non par de saints hommes et une sainte vie mais par la cupidité et l'ambition.

9. Rosmini voit la Sainte Providence guidant les événements, même si de tels événements causent des plaies profondes à l'Église. La participation des prêtres et des évêques dans les structures de gouvernement d'une société dominée par la cruauté et l'ignorance des maîtres barbares fit que les principes Chrétiens d'amour

du prochain, de justice sociale, des droits de la personne, de la douceur et de l'intérêt envers les pauvres et les malades, furent graduellement absorbés, transformant la société de l'intérieur.

10. Tous les prêtres et les évêques n'accueillirent pas avec bienveillance l'opportunité de pouvoir et d'influence que le changement politique avait amené. Rosmini mentionne la plainte de Saint Grégoire le Grand, qui dirigea l'Église en cette période, inconsolable à la vue des dangers du monde nouveau : "NOMMÉ EVÊQUE, JE SUIS RETOURNÉ VERS LE MONDE. LES CONDITIONS MODERNES ONT AJOUTÉ À MA TACHE DE PASTEUR PLUS DE SOUCIS QUE JE N'EN AI JAMAIS EU DANS MA VIE DE LAÏQUE... LES MASSES D'AFFAIRES QUI ME TOMBENT DESSUS DE TOUS LES CÔTÉS, ET LE FLOT DE RICHESSES QUI ME SUBMERGENT, ME DONNENT TOUTES LES RAISONS DE DIRE QUE JE SUIS TOMBÉ DANS LES EAUX PROFONDES, ET L'INONDATION QUI ME SUBMERGE DES AFFAIRES DU MONDE REND IMPOSSIBLE POUR MOI NON SEULEMENT DE PRÊCHER LES MIRACLES DU SEIGNEUR, MAIS MÊME DE LES MEDITER". L'ironie de la situation était qu'alors que les évêques appréciaient souvent leur nouveau statut, puissance et richesse, les souverains convertis consacraient leur couronne à l'Église, et leur plus grande gloire était d'être enfants et tributaires de l'Église. A cette époque, presque chaque trône d'Europe était occupé par un saint.

11. Abandonnés par leurs évêques devenus plus princes et souverains de ce monde que chefs spirituels, manquant de formation convenable, les prêtres atteignirent un tel niveau de dégradation qu'ils perdirent l'estime du peuple et se consacrèrent eux-mêmes à faire de l'argent par tous les moyens, usant des biens sacrés pour eux-mêmes. Les ventes de reliques, de sacrements et d'indulgences se généralisèrent, et le vice et l'ignorance devinrent la norme.

12. Le Concile de Trente tenta de remédier à cette situation épouvantable en pourvoyant à la fondation de séminaires où les candidats à la prêtrise pouvaient recevoir une formation convenable. Malheureusement, il manquait aux formateurs la grandeur des évêques des premiers âges de l'Église : "COMPAREZ LES PROFESSEURS – DIT ROSMINI – SI VOUS VOULEZ AVOIR UNE IDÉE DES DISCIPLES ! D'UN CÔTÉ VOUS AVEZ, IL Y A LONGTEMPS, LES EVÊQUES, OU LES HOMMES LES PLUS FAMEUX DE L'ÉGLISE ; DE L'AUTRE, LES JEUNES PROFESSEURS DE NOS SÉMINAIRES. QUEL CONTRASTE !". Les professeurs de séminaires, dit Rosmini, n'ont pas l'expérience de la vie, de la paroisse, du travail pastoral. Ils sont érudits mais sans sagesse ; ils connaissent par cœur les formules et les sommaires des doctrines, mais ils n'ont pas la compréhension véritable des grands mystères de la foi.

13. De plus, les textes utilisés dans les séminaires sont utiles pour l'érudition mais pas pour former des prêtres à un mode de vie centré sur le Christ et son enseignement. Les textes utilisés sont "INSIGNIFIANTS, BIAISÉS, SANS AUCUNE ATTRACTIVITÉ, LE PRODUIT D'ESPRIT ÉTROITS", qui provoquent chez les étudiants la haine de l'apprentissage et de la vie !

14. **L'Écriture** fut le sublime manuel de l'Église des premiers âges, qui inspira la connaissance et la foi ensemble. Les Pères de l'Église utilisaient les Écritures pour tout leur enseignement, celles-ci les nourrissaient eux-mêmes et leurs disciples des eaux vivantes de la Parole de Dieu. Les plus importants commentaires de la Bible viennent de ces saints hommes, et véritablement toutes les grandes œuvres théologiques eurent pour auteurs de saints évêques. Les œuvres des **Pères** devinrent par suite les manuels des candidats à la prêtrise, mais après des siècles passés à les enseigner, avec très peu de nouvelles contributions, même l'étude des Pères devint fastidieuse et répétitive. L'étape suivante fut l'introduction des Recueils de doctrines, la Somme, qui devint le terrain des **Scholastiques**, après St Thomas d'Aquin. Mais alors que St Thomas était immensément profond et solide, ses disciples réduisirent l'étude théologique à des formules arides, des définitions abstraites qui ne parlaient pas au cœur des gens. "LA SCIENCE THÉOLOGIQUE PROGRESSAIT, MAIS LA SAGESSE DIMINUAIT, ET LES ÉCOLES PRIRENT UN CARACTÈRE ÉTROIT ET LIMITÉ QUI FORMA DES ÉTUDIANTS FAISANT PARTIE D'UNE CLASSE SEPARÉE DES AUTRES ÊTRES HUMAINS ". Les nouveaux **théologiens**, dit Rosmini, ont choisi des textes encore plus inaptes à former les candidats : "CES LIVRES FURENT JUGÉS COMME ÉTANT LES PLUS MISÉRABLES ET DÉBILES OUVRAGES ÉCRITS EN DIX HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE. ILS MANQUENT D'ESPRIT, DE PRINCIPES, DE STYLE ET DE MÉTHODE". Il n'est pas surprenant par conséquent que l'apprentissage de la théologie et la vie Chrétienne soient devenus si éloignés. Il n'y a ni substance, ni nourriture de l'âme dans de tels ouvrages, et les

étudiants peuvent se permettre d'apprendre les définitions sans avoir de doute quant au pauvre niveau moral de leur vie.

15. Combien différente était l'éducation des prêtres dans les temps anciens ; la méthode était alors d'unir la connaissance à la vertu, d'acquérir la véritable sagesse, d'étudier tout en menant une vie sainte, chaque aspect nourrissant l'autre. On cherchait à imiter le Christ, Sa Parole divine et Ses actes extraordinaires étaient appris et vécus, et l'amour de Dieu, l'amour de l'Église et pour les pauvres recherchés avec le même enthousiasme que l'amour des Écritures et de tout vrai savoir.

16. En résumé, il existe **quatre explications à l'éducation médiocre du clergé :**

- **Les candidats à la prêtrise viennent de communautés Chrétiennes faibles ;**
- **Les candidats mous et faibles sont éduqués par des prêtres mous et faibles ;**
- **La pauvreté des manuels utilisés pour former les prêtres ;**
- **L'absence de méthode adéquate, le divorce entre l'enseignement et la vie morale ;**

Pour Rosmini, l'Épiscopat doit "guérir" cette plaie. Mais les Évêques doivent agir de concert, se mettre d'accord sur tous les principes et méthodes. L'ensemble des Évêques doit être comme la lumière sur la montagne dirigeant leurs prêtres par l'exemple de leurs communes sainteté et unité. Malheureusement, cette unité essentielle entre les évêques est ce qui manque. La désunion entre les évêques est la plus grave blessure au corps crucifié de l'Église.

Extrait du Décret de Vatican II sur la Formation des Prêtres :

“Ce Saint Concile proclame l'extrême importance de la formation des prêtres ”

“Un programme pour la formation des prêtres doit être entrepris par les conférences Episcopales”

“La tâche d'encourager les vocations incombe à toute la communauté Chrétienne, qui doit s'en acquitter en premier par une vie toute Chrétienne... Les familles qui vivent dans l'esprit de foi, d'amour et de respect sont une sorte d'introduction au séminaire... Les paroisses riches de vitalité encouragent les vocations chez les jeunes gens”

“Les directeurs de séminaires et les professeurs seront choisis parmi les meilleurs... Ils devront créer un foyer qui renforce chez chacun la joie de sa vocation. Avec une implication active et aimante, les Évêques devraient inspirer d'être, et se montrer eux-mêmes de véritables frères dans le Christ auprès de leurs étudiants ”

“La formation spirituelle devra être étroitement liée à la formation doctrinale et paroissiale... Elles devront être enseignées à faire attention au Christ, à vivre perpétuellement en compagnie du Père, du Fils et du Saint Esprit”

“Les séminaristes devront pleinement comprendre qu'ils ne sont pas appelés aux dominations et aux honneurs, mais à se donner entièrement au service de Dieu et au ministère pastoral ”

“L'étude des Sainte Ecritures devra être l'âme de toute théologie ”.

<http://www.rosminicentre.co.uk/studyfivewounds3.html>

LES CINQ PLAIES DE LA SAINTE ÉGLISE

TROISEME PLAIE

LA PLAIE AU COTE DE LA SAINTE ÉGLISE: LA DESUNION DES ÉVÊQUES

Les six liens d'or

Le mot "collégialité" a souvent été entendu depuis Vatican II. Que signifie-t-il ? C'est une doctrine façonnée par Vatican II selon laquelle les évêques forment un collège qui, uni à sa tête le Pape, gouverne l'Église. "L'ORDRE DES ÉVÊQUES EST LE SUCCESSEUR DU COLLÈGE DES APÔTRES DANS LEUR RÔLE

D'ENSEIGNANTS ET DE PASTEURS, ET C'EST EN CELA QUE SE PERPÉTUE LE COLLÈGE APOSTOLIQUE. TOUJOURS EN UNION AVEC LEUR TÊTE, LE PONTIFE SUPRÊME, ILS EXERCENT UNE PLEINE AUTORITÉ SUR L'ÉGLISE UNIVERSELLE". (*Lumen Gentium*, 22). Les tensions entre la primauté du pape et la collégialité des évêques a toujours été très forte. De manière significative, Vatican II voulait insister sur le fait que les évêques sont réellement "vicaires et légats du Christ" et non "vicaires du Pape". Cependant, tout récemment en 1996, l'Archevêque retraité John Quinn se plaignait de ce que la curie pontificale se considérait trop souvent elle-même comme supérieure au collège des évêques gênant ainsi le développement de la collégialité. Actuellement, il existe peu de structures collégiales, à part un Concile Œcuménique. Le Synode des Évêques créé par Paul VI est un simple conseil du Pape : "Ce n'est pas un organe collégial de direction pour l'Église universelle" (Ratzinger).

Cette union des évêques entre eux et avec le Pape pour former un Collège n'est toujours pas effective. Beaucoup pensent que nous avons besoin d'un Vatican III pour définir comment accomplir cette unité parfaite des évêques entre eux et avec le Pape, de façon à ce qu'elle démontre sa "pleine autorité sur l'Église universelle". Il est incontestable que d'immenses progrès ont été accomplis pour guérir cette "plaie" depuis l'époque de Rosmini : les évêques se réunissent plus régulièrement à tous les niveaux, beaucoup d'entre eux commencent à assez bien se connaître mutuellement ; grâce aux Conférences Épiscopales nationales, des documents communs sont approuvés et diffusés. Mais les évêques sentent-ils que chacun d'eux est responsable, non seulement de leur propre diocèse, mais de l'Église universelle ? Existe-t-il des structures leur permettant de gouverner ensemble l'Église universelle, toujours sous la conduite du Pape ? Enseignent-ils tous la même doctrine, ma même liturgie, le même code éthique ?

Rosmini prétend que la "collégialité" ou l'union de tous les évêques était pratiquée par les évêques et Papes des six premiers siècles de l'Église. Ce fut seulement lorsque les évêques investirent l'arène politique que la plaie de la désunion et du conflit empoisonna l'Église. **Voici son analyse historique :**

1. JÉSUS, avant Sa passion et Sa mort, pria le Père d'établir ses apôtres en une parfaite unité. L'unité dans la nature divine de la Sainte Trinité est la source de l'unité dans l'Épiscopat de l'Église.
2. Les Apôtres conservèrent jalousement leur unité et l'unité de leurs églises. Leur unité intérieure était garantie par leur communion de doctrines et de sacrements ; leur unité extérieure par les liens puissants entre les Apôtres et leur chef, Pierre et ensuite par leurs successeurs.
3. Bien que dispersés à travers les nations, les évêques étaient conscients de ne former qu'un seul corps doté de la plus haute autorité. Leurs cœurs et leurs intelligences étaient dominées par ce grand concept d'unité, et ils usaient de tous les moyens possibles pour se relier entre eux. Tous maintenaient exactement la même foi, le même amour mutuel.
4. Comment était réalisée cette parfaite unité ? Rosmini mentionne "**six liens d'or**" qui relient les évêques ensemble dans une parfaite unité.
 - **Les évêques se connaissent personnellement entre eux.** Tite, Timothée, Polycarpe, Ignace, Irénée, Jean Chrysostome, Grégoire de Nysse, Grégoire de Naziance étaient des évêques qui connaissaient personnellement beaucoup d'autres saints évêques avant même qu'ils soient nommés. Il était bien connu que la maison de St Augustin était la maison dans laquelle nombre de futurs évêques furent formés. Ces grands évêques formèrent d'autres grands évêques et conservèrent leurs liens profonds d'amitié et d'amour Chrétien.
 - **Les évêques, même les plus isolés correspondaient en permanence,** bien qu'ils ne disposaient pas de nos moyens de communication. Les lettres des évêques étaient lues respectueusement dans les assemblées. Les Apôtres écrivaient à leurs églises, les autres évêques suivaient leurs exemples : Clément, Ignace, Soter, Athanase, Jean Chrysostome, etc. Particulièrement émouvantes sont les lettres écrites par Ignace à diverses églises lorsqu'il fut emmené à Rome pour y être martyrisé (aux Ephésiens, Magnésiens, Tralliens, Romains, Philadelpiens et Smyrniens). Dans sa lettre à l'église de Rome, Saint Denys écrit : "AUJOURD'HUI NOUS AVONS CÉLÈBRE LE JOUR DU SEIGNEUR ET AVONS LU VOTRE LETTRE. NOUS CONTINUERONS À LA LIRE POUR NOTRE ENSEIGNEMENT, COMME NOUS LE FAISONS DES

LETTRES QUE NOUS ENVOIE CLEMENT ". Sept lettres de ce grand évêque nous sont parvenues, écrites à différentes églises : aux Romains, Lacédémoniens, Athéniens, Nicodémiens, habitants du Pont, de Crète, de Gnosso.

- **Les évêques se visitaient entre eux dans une mutuelle charité, ou mus par le zèle des affaires de l'Église.** Leur dévotion s'appliquait à l'Église universelle plus encore que leur propre église ne les investissait. Ils étaient conscients d'être évêques de l'Église Catholique, et ils réalisaient qu'un diocèse ne pouvait être séparé du corps entier des fidèles. Chaque Église locale incarnait la totalité de ce qu'est réellement l'Église, mais leurs évêques étaient conscients de la nécessité fondamentale d'être en union avec les autres évêques et avec l'évêque de Rome.
- **Des Assemblées et des Conciles, spécialement des conciles provinciaux, se réunissaient fréquemment.** Les évêques d'une province recherchaient mutuellement leurs avis, pour éclaircir un point de doctrine, trouver des solutions communes. Les évêques consultaient fréquemment leurs prêtres et leurs fidèles, rendant compte de leur gouvernement. L'assentiment des fidèles dans tous les domaines était estimé si hautement que, s'ils rejetaient un évêque, ils n'étaient pas forcés de l'accepter et une autre personne convenable était nommée à sa place. Saint Cyprien écrivait à ses prêtres : "Au début de mon épiscopat, j'ai décidé de ne prendre aucune décision sans solliciter votre avis et celui des fidèles".
- **L'évêque métropolitain avait autorité sur les évêques d'une province,** cependant que des sièges plus importants réunissaient plusieurs provinces et métropolitains sous leur autorité. Cette organisation permettait l'uniformité de la doctrine et de la pratique et renforçait les liens entre églises et évêques.
- **L'autorité universelle du Pape qui était le rocher fondement de l'unité de l'Église universelle.** Pour tous leurs nécessités importantes, les évêques et les églises du monde entier en appellent à lui comme à un père, un juge, un professeur, un chef, le centre et la source commune. Rome était considérée comme le siège suprême où était visible chez le successeur de Saint Pierre la saine doctrine et l'unité de l'Église sur la terre. Le Pape était le symbole de l'unité de l'Église universelle, et les évêques effectuaient continuellement des pèlerinages à Rome afin de prier sur la tombe de St Pierre et rendre compte au Pape.

L'âge d'or de l'Église prit fin au bout de six siècles. La même force destructrice responsable de la formation insuffisante des prêtres fut aussi la cause de la désunion entre évêques : ce fut la fin de l'Empire Romain et les incessantes invasions des royaumes barbares, avec l'institution du système féodal. Dans l'effondrement de l'ancien système, les évêques devinrent les intermédiaires entre le peuple et les maîtres barbares et ils furent forcés d'entrer dans l'arène politique, acquérant à cette occasion puissance, richesses et privilèges. La "Christianisation" de l'Europe fut le résultat de la présence et de l'influence des évêques dans l'administration publique, mais cette implication eut des conséquences malheureuses pour l'Église. Les évêques apprirent rapidement à aimer leur nouveau statut politique, et s'entourèrent de courtisans, d'hommes d'armes, et de toutes les marques extérieures qu'ils enviaient chez les princes royaux. Ils inventèrent des protocoles, des titres, construisirent des palais, et généralement s'éloignèrent de leur clergé inférieur et du peuple. L'avarice, la haine, les désaccords, les appétits, la licence se répandirent parmi eux, les rendant serviles envers leurs maîtres qui garantissaient leur position. **"Ils devinrent esclaves d'hommes habillés richement plutôt qu'apôtres libres d'un Christ nu"**. L'implication des évêques dans la politique causa de profondes dissensions entre eux. Rosmini mentionne les efforts des ambitieux évêques de Constantinople, de Ravenne, des anti-papes, pour obtenir plus de puissance pour eux-mêmes et pour leurs propres maîtres politiques ; [il y eut] la naissance d'églises "nationalistes" dirigées par des évêques plus loyaux envers leurs souverains qu'au Pape et aux Évangiles.

L'accumulation de richesse et de pouvoir des évêques était enviée non seulement du peuple et du clergé, mais attira bientôt la noblesse et les souverains, nombre d'entre eux à différentes époques de l'histoire s'approprièrent tous leurs biens. La réponse des évêques fut de défendre leurs richesses au moyen d'"excommunications", montrant la réalité de leur richesse et obtenant pour l'Église les plus mauvais résultats.

Rosmini prétend que la foi catholique aurait pu être préservée chez quelques nations si l'Église avait été libérée de la richesse qui la mettait en danger. **"EST-IL RÉELLEMENT POSSIBLE DE TROUVER UN CLERGÉ IMMENSEMENT RICHE ASSEZ COURAGEUX POUR S'APPAUVRIR LUI-MÊME, OU MÊME D'AVOIR ASSEZ DE SENS COMMUN POUR COMPRENDRE QU'APPAUVRIR L'ÉGLISE EST LA SAUVER ?"**

L'Église aspire à la liberté, non à la richesse. Libérés de toute interférence politique, libérés de tout engagement politique et de la richesse, les Évêques, pauvres et simples comme les Apôtres, deviendraient de nouveau un phare de communion entre eux et seraient prêts à poursuivre avec vigueur la prédication du Royaume de Dieu à toutes les créatures.

Mais pour parvenir à ce désengagement politique, l'élection des évêques doit être exclusivement du ressort de l'Église. Ceci ne peut être réalisé que lorsque la quatrième plaie de l'Église sera refermée.

Extrait de *Lumen Gentium* et du Décret sur les Évêques de Vatican II

“Afin que les évêques eux-mêmes puissent être un et indivis, Jésus plaça Pierre au-dessus des autres Apôtres, et mit en lui une source permanente et visible et le fondement de l'unité de la foi et de l'amitié”

“La nature collégiale et la signification de l'ordre épiscopal trouve son origine dans la très ancienne pratique par laquelle les évêques nommés à travers le monde étaient liés entre eux et avec l'évêque de Rome par les liens d'unité, de charité et de paix.”

“Le Pontife Romain est la source visible et perpétuelle et le fondement de l'unité des évêques et des fidèles...chaque Évêque représente sa propre Église, mais tous ensemble en union avec le Pape, ils représentent l'Église entière”

“Les Évêques sont unis dans un collège ou corps... L'ordre Épiscopal est l'objet de la pleine et suprême puissance sur l'Église universelle. Mais ce pouvoir ne doit s'exercer qu'avec le consentement du pontife romain”

“Les Évêques doivent toujours réaliser qu'ils sont liés entre eux, et doivent montrer leur intérêt pour toutes les églises”.

“Lorsqu'il exerce son ministère de père et de pasteur, un évêque doit figurer au milieu de son peuple comme serviteur. Qu'il soit un bon berger qui connaît son troupeau et que son troupeau le connaisse. Qu'il soit un vrai père qui excelle dans l'esprit d'amour envers tous”.

“Dans les premiers siècles de l'Église, les Évêques dirigeant des églises individuelles étaient profondément influencés par la charité fraternelle et le zèle pour la mission universelle dont les apôtres furent investis. Ainsi, ils mirent leurs ressources en commun et unifièrent leurs projets pour le bien commun et celui des églises individuelles. C'est ainsi que furent établis de synodes, des conciles provinciaux... Ce Saint Concile désire essentiellement que les vénérables institutions des synodes et conciles reflorissent avec une nouvelle vigueur”.

<http://www.rosminicentre.co.uk/studyfivewounds4.html>

LES CINQ PLAIES DE LA SAINTE ÉGLISE

QUATRIÈME PLAIE

LA PLAIE AU PIED DROIT DE LA SAINTE ÉGLISE: LA NOMINATION DES ÉVÊQUES DANS LES MAINS DU POUVOIR CIVIL.

On ne peut servir deux maîtres

Durant plus de mille ans, et à l'époque de Rosmini, empereurs, rois et dirigeants d'Europe et à travers le monde s'arrogèrent par force ou obtinrent de l'Église par la contrainte le droit de nommer des évêques aux sièges de leurs pays respectifs. Il était simplement demandé au Pape, ou bien on lui réservait le droit de "confirmer" leurs nominations. C'est la "plaie" que Rosmini met en lumière dans ce chapitre, mais en la présentant et en donnant un compte rendu historique très douloureux de la façon dont une Église "libre" fut asservie aux pouvoirs civils, il suggère également que l'Église devrait revenir aux pratiques des premiers âges, lorsque les évêques étaient élus par le clergé et les fidèles. Ce fut cette seconde question qui donna à réfléchir à des fidèles et des théologiens à notre propre époque, et qui constitua le prétexte à la condamnation du livre.

Pour Rosmini, le clergé et les fidèles ont un droit "divin" à élire leur pasteur. Pie IX lui demanda d'éclaircir ce point de théologie qui semblait considérer comme "invalides" les élections d'évêques nommés par les souverains seuls avec l'approbation du Pape. D'autres évêques et théologiens firent la même demande, et

Rosmini fut obligé de publier trois lettres qu'il avait écrites au chanoine Giuseppe Gatti. Il fait la distinction entre "**droit divin constitutif**" et "**droit divin moral**". Le clergé droit et les fidèles ont, pour l'élection des évêques, un "droit divin moral" seulement, et la violation de ce droit n'entraîne pas une "invalidité" ; le Pape a incontestablement la possibilité d'outrepasser ce droit du clergé et des fidèles s'il y est forcé par d'autres raisons importantes. Par conséquent, les nominations d'évêques faites par le pouvoir civil sont parfaitement "valides" si elles sont entérinées par le Pape, comme stipulé par le Concile de Trente. La violation du "droit divin constitutif" au contraire "invalide" quelque action que ce soit, mais ce n'est pas le cas du droit divin moral du clergé et des fidèles à élire leur évêque.

Rosmini, par conséquent, réclame seulement un "droit divin moral" pour l'élection des évêques par le clergé et les fidèles. Mais c'est réellement un droit important, d'origine "divine", et il doit par conséquent être exercé s'il n'y a pas d'autres considérations essentielles. Rosmini justifie les Papes qui ont permis l'intervention de pouvoirs civils l'élection d'évêques quand ils considéraient que c'était un "moindre mal".

Qu'en est-il maintenant? La plupart des gouvernements civils ont, heureusement, abandonné le "privilège" d'élire leurs propres évêques, reconnaissant la liberté de l'Église dans cette importante matière ; nous disons "la plupart" parce que nous savons que l'influence étatique n'a pas cessé partout, voyez la Chine, Cuba, et les États totalitaires. Mais qu'en est-il du "droit divin moral" du clergé et des fidèles à élire leurs évêques ?

Voici les nouvelles récentes au Royaume Uni: les fidèles de Northampton sont sans évêque depuis longtemps, et ils attendent la réflexion du Pape et sa décision pour un nom parmi les trois proposés par un nombre restreint d'évêques. Le clergé ordinaire et le peuple de Dieu de Northampton n'ont pas été consultés : tout ce qu'ils savent, c'est que leur Pasteur pourrait bien être une personne inconnue venant d'une région lointaine de la Grande Bretagne qui n'a probablement aucune connaissance des personnes, des églises ou de la situation réelle du peuple de Dieu de Northampton.

C'est un exemple typique, mais la même procédure est suivie partout pour l'élection des évêques : **le temps est-il venu de reconnaître et respecter en pratique le droit moral divin du clergé et des fidèles à élire leur Pasteur ?**

Rosmini **suggérait même une méthode** à suivre pour l'élection de l'évêque. Des registres devraient être ouverts dans chaque paroisse du diocèse "DANS LESQUELS LES FIDÈLES QUI LE DÉSIRERAIENT DONNERAIENT LEUR OPINION SUR LE CHOIX D'UN ÉVÊQUE, INDIQUERAIENT LES IRRÉGULARITÉS CANONIQUES ENCOURUES PAR CEUX QUI POURRAIENT ÊTRE CHOISIS, ET NOMMERAIENT LE PRÊTRE QU'ILS ESTIMERAIENT LE PLUS APTE A ÊTRE LE FUTUR PASTEUR DU DIOCESE". Des prières seraient dites dans le diocèse en vue du meilleur résultat. Les registres seraient clos au bout de huit jours par les prêtres de la paroisse qui réuniraient "Douze des plus anciens paroissiens" et les autres prêtres de la paroisse pour scruter les résultats, les discuter et les envoyer.

Le clergé se réunit alors à la Cathédrale, les différents prêtres de paroisse sont entendus, puis les noms choisis par les fidèles sont rendus publics auprès des chanoines et prêtres rassemblés. L'assemblée vote pour les prêtres de leur choix, et si les noms issus des deux élections (fidèles, prêtres) sont les mêmes l'assemblée passe à l'étape suivante, autrement ils étudient les résultats et cherchent à en tirer le nom qui a obtenu le plus de votes. Si le clergé n'approuve aucun des noms donnés par les fidèles, ils doivent donner leurs raisons et proposer leurs propres noms. Les noms choisis par les fidèles et ceux du clergé, ou le nom qui a été choisi par la majorité des deux groupes sont envoyés à l'évêque Métropolitain qui se réunira avec d'autres évêques provinciaux comme "arbitres", et ils soumettront la décision au Pape en tant que juge suprême. Dans tous les cas, le Pape prendra la décision finale. L'ÉLECTION DU PAPE, CEPENDANT, EST UNE AUTRE AFFAIRE ET NE DOIT PAS ÊTRE CHANGÉE.

L'histoire de l'Église se présente à nos yeux à découvert lorsque **Rosmini nous fait un tableau navrant du combat entre l'Église et le pouvoir à propos du droit de nomination des évêques et des abbés.** LES SIX

PREMIERS SIÈCLES CONSTITUENT L'ÂGE D'OR DE L'ÉGLISE : L'ÉGLISE ÉTAIT PAUVRE MAIS LIBRE, ET LES STRUCTURES ORIGINELLES ÉTABLIES PAR LES APÔTRES ET LEURS SUCCESSEURS IMMÉDIATS ÉTAIENT SUIVIES PARTOUT, L'ÉVÊQUE ÉTAIT ÉLU PAR LE CLERGÉ ET LES FIDÈLES. Rosmini apporte nombre de preuves de ses assertions, tirées de l'Église de Rome à l'Ouest, de l'Église d'Alexandrie à l'Est, et des influentes Églises d'Afrique.

- St Clément, pape et martyr, et disciple et successeur de Saint Pierre, écrivit cette lettre à l'église de Corinthe : "NOS APÔTRES SAVAIENT PAR NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST QU'IL Y AURAIT DES DÉSACCORDS À PROPOS DE LA NOMINATION DES FUTURS ÉVÊQUES. POUR CETTE RAISON, ILS ÉTABLIRENT UNE RÈGLE POUR LES SUCCESSIONS FUTURES : LES ÉVÊQUES DOIVENT ÊTRE DES HOMMES EXCEPTIONNELS ÉLUS AVEC LE CONSENTEMENT ET L'APPROBATION DE TOUTE L'ÉGLISE". La Constitution apostolique, attribuée à Saint Pierre, stipule : "MOI, PIERRE, LE PREMIER D'ENTRE VOUS, DÉCLARE QUE LA PERSONNE QUI DOIT ÊTRE ORDONNÉE ÉVÊQUE DOIT ÊTRE SANS FAUTE EN TOUT, ET CHOISIE PAR TOUS LES FIDÈLES COMME LA PLUS DIGNE... CELUI QUI PRÉSIDE L'ASSEMBLÉE DOIT DEMANDER AU PRÊTRES ET AUX FIDÈLES SI C'EST LEUR CHOIX. S'ILS APPROUVENT, IL DOIT DEMANDER SI TOUS TEMOIGNENT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE POUR CET OFFICE... LORSQU'ILS ONT DONNÉ LEUR ACCORD POUR LA TROISIÈME FOIS, LA PERSONNE PEUT ÊTRE ÉLUE." Saint Clément et ses successeurs restèrent fidèles à cette tradition comme nous pouvons le voir d'après les actes de St Corneille, Jules, Zosime, Boniface, Célestin, Léon le Grand, Hilaire, Hormisdas, Grégoire le Grand, Hadrien Ier, Grégoire VII, Urbain II, Pascal II et nombre d'autres. Tous ces témoins défendirent fermement la tradition de l'élection des évêques par le clergé et les fidèles.
- Quelle était la tradition d'Alexandrie à propos de la présence active du peuple Chrétien dans l'élection des évêques ? Saint Athanase et Origène parlent vaguement de la même tradition dans l'élection des évêques. Origène écrit : "LORSQU'UN ÉVÊQUE EST ORDONNÉ LES FIDÈLES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS DE FAÇON À CE QUE TOUS CONNAISSENT ET S'ASSURENT QUE LA PLUS DIGNE, SAVANTE, SAINTE ET VERTUEUSE PERSONNE PARMI EUX TOUS A ÉTÉ CHOISIE POUR L'ÉPISCOPAT EN PRÉSENCE DE TOUS. AINSI, PLUS TARD, IL N'Y AURA PAS DE REPROCHES NI DE DOUTES À PROPOS DE L'ÉVÊQUE. LES APÔTRES INSISTAIENT LA DESSUS À PROPOS DE LA NOMINATION DES ÉVÊQUES." Et Saint Athanase : "LORSQUE LES FIDÈLES SONT RÉUNIS, L'ORDINATION DOIT AVOIR LIEU EN LEUR PRÉSENCE ET CELLE DU CLERGÉ. L'EMPEREUR CONSTANCE – DÉPLORE ATHANASE – PENSE QU'IL PEUT CHANGER LA LOI DE DIEU EN VIOLANT LES ORDONNANCES DU SEIGNEUR TRANSMISES PAR LES APÔTRES. IL A ENVOYÉ DES ÉVÊQUES ACCOMPAGNÉS DE MILITAIRES À DES FIDÈLES ÉLOIGNÉS CONTRE LEUR VOLONTÉ. SES SEULES RECOMMANDATIONS ET AVIS FURENT DES MENACES ET DES LETTRES AUX MAGISTRATS "
- Les églises d'Afrique témoignent de la même tradition ininterrompue. Saint Cyprien écrit : "NOUS RECONNAISSONS QUE LE CHOIX D'UN ÉVÊQUE EN PRÉSENCE ET SOUS LES YEUX DE TOUS LES FIDÈLES, LORSQUE SA DIGNITÉ ET SON APTITUDE EST APPUYÉE PAR L'ASSISTANCE ET LE TEMOIGNAGE DU PUBLIC, NOUS VIENT DE L'AUTORITÉ DIVINE...CE QUE NOUS MAINTENONS DANS TOUTES NOS PROVINCES COMME LA LÉGITIME CÉLÉBRATION D'ORDINATION DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE ET MAINTENUE COMME UNE RÈGLE DIVINE ET APOSTOLIQUE. LE PEUPLE DUQUEL LE NOUVEAU CHEF A ÉTÉ ORDONNÉ , LES ÉVÊQUES PROVINCIAUX DOIVENT SE RASSEMBLER DE FAÇON À CE QUE L'ÉVÊQUE SOIT CHOISI EN PRÉSENCE DES FIDÈLES QUI SONT PARFAITEMENT AU COURANT DE LA VIE DE CHACUN ET COMMENT CHACUN SE COMPORTE ".

L'histoire montre indubitablement que dans les plus grandes Églises fondées par les Apôtres, dans les églises de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople, d'Ephèse, de Césarée, d'Héraclide, de Corinthe, de Thessalonique, de Carthage et de bien d'autres, durant des siècles les fidèles prirent une part active dans le choix des évêques. Un évêque sans l'appui et l'approbation des fidèles était considéré comme un usurpateur illégal.

Cette tradition resta solide et universelle durant les six premiers siècles de l'Église. Les invasions des armées barbares qui provoquèrent la chute du vieil Empire Romain provoquèrent des changements dramatiques

dans l'Église, particulièrement dans son état de Mère pauvre mais libre de tous ses ouailles. Les nouveaux maîtres barbares dotèrent l'Église de richesse et de puissance tout en l'asservissant à travers des évêques qui devinrent progressivement des princes politiques sous l'autorité des maîtres.

La bataille avec le pouvoir séculier à pour le choix des évêques dura de nombreux siècles. L'Église se défendait avec des décrets et des canons, et de fortes affirmations de nombreux conciles. Le Pape Symmaque, par exemple, déjà en 500, publia un décret en présence de 218 évêques, déclarant : "NOUS NE POUVONS ACCORDER QUELQUE POUVOIR DE DÉCISION QUE CE SOIT DANS L'ÉGLISE A CEUX DONT LE DEVOIR EST DE SUIVRE PLUTÔT QUE DE COMMANDER", puis il confirme l'ancienne façon de choisir les évêques avec le consentement du clergé et des fidèles. Grégoire le Grand écrivait en 593, "INFORMEZ LE CLERGÉ ET LES FIDÈLES DE LA CITÉ DE CONSENTIR AU CHOIX D'UN ÉVÊQUE, ET ENVOYEZ LE DECRET D'ÉLECTION DE FAÇON À CE QU'IL SOIT ORDONNÉ AVEC NOTRE APPROBATION, SELON LA PRATIQUE ANCIENNE. PAR DESSUS TOUT, NE PERMETTEZ PAS AU POUVOIR ROYAL, OU AU PATRONAGE DE PERSONNES HAUT PLACEES, D'AVOIR QUELQUE INFLUENCE SUR L'ÉLECTION".

Mais tous les efforts afin de sauvegarder ce principe fondamental de liberté pour l'Église eurent peu d'effet face à des rois et princes puissants et déterminés, résolus à acquérir toute l'autorité et le pouvoir pour eux-mêmes. Ils parlèrent initialement d'"assentiment royal" pour l'ordination des évêques, puis considérèrent les évêques comme leurs sujets et leur propriété, comme biens de la couronne. Il arrivait souvent qu'à la mort d'un évêque ils ne nomment pas d'autre évêque pendant une longue période ce qui leur permettait de s'enrichir avec les revenus des propriétés de l'évêque mort. Il arrivait souvent que le roi offre le siège épiscopal au meilleur enchérisseur. Et parce que les prêtres ordinaires possédaient également des revenus ecclésiastiques, les rois décidèrent que l'Église ne pourrait plus nommer même un simple prêtre sans la permission royale.

La liberté de choix dans les élections Épiscopales fut presque totalement perdue au début du 11ème siècle. Abbot Ingulfus, un contemporain de Guillaume le Conquérant, décrit ainsi la situation en Angleterre : "DEPUIS DES ANNÉES, IL N'Y A PLUS D'ÉLECTION DE PRÉLATS LIBRE ET CANONIQUE ; LES SIÈGES D'ÉVÊQUES ET D'ABBÉS SONT ATTRIBUÉS SELON LE BON PLAISIR DE LA COUR ROYALE AVEC L'ANNEAU ET LE BATON PASTORAL". Il faut lire les tristes pages produites par Rosmini comme preuve de ce qu'il avance, particulièrement les actes héroïques d'Hincmar, le saint archevêque de Reims, et de Pascal II.

Ce fut Grégoire VII qui mit fin à cette longue et triste période de l'histoire de l'Église. Nous n'irons pas dans les détails des batailles de Grégoire contre les rois et les princes de son temps, spécialement l'empereur Henri IV, qu'il fit attendre pieds nus dans la neige pendant plusieurs jours devant son palais de Canossa avant de l'admettre et de recevoir de lui des mots de regrets pour les dommages qu'il infligea à l'Église par son arrogance à vendre des sièges épiscopaux et faire défier le Pape par des évêques. Dans une des lettres d'Henri IV au Pape, avant son acte de soumission à Canossa, nous lisons : "NOTRE SEIGNEUR LE ROI VOUS INTIME DE DÉMISSIONNER DE VOTRE SIÈGE APOSTOLIQUE ET PAPAL, QUI EST SIEN, ET DE CESSER D'ENCOMBRER CE SIÈGE BENI" ! Rosmini prétend que le véritable combat entre "sacerdoce" et "empire" était en réalité un combat entre des évêques corrompus qui refusaient de se réformer et l'Église qui souhaitait les réformer. Derrière chaque souverain ambitieux en Europe se trouvaient nombre évêques corrompus bien plus loyaux aux couronnes qu'à l'Église, ces évêques conseillant constamment leurs souverains d'arracher plus de pouvoir à l'Église.

Après la victoire de Grégoire sur l'empire, il s'ensuivit une période relativement calme pour l'Église, période durant laquelle les anciennes traditions et disciplines furent rétablies. Mais après environ un siècle, "LE DIABLE TROUVA UN MOYEN NOUVEAU ET SUBTIL DE TROUBLER LA PAIX ET LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉGLISE : LES PRIVILÈGES SANS LIMITES ". **L'Église avait triomphé avec Grégoire VII, elle gagna ainsi puissance et prestige. Elle usa de la puissance pour concentrer entre les mains des Papes tous les droits de nomination des évêques et abbés en tous lieux. Cette concentration des pouvoirs chez la papauté généra un immense ressentiment parmi les Chrétiens qui réagirent "avec**

dégoût plutôt qu'avec colère" à la vue des chefs suprêmes de l'Église se réservant pour eux-mêmes tous les privilèges afin d'acquérir plus de richesse et d'autorité.

Les évêques réunis au Concile de Bâle attaquèrent les privilèges pontificaux, poussant tous les rois et souverains à demander au pape de reconnaître leurs droits et privilèges. **La conséquence terrible en fut d'abandonner une fois de plus au pouvoir séculier la nomination des évêques.** Les traités en résultant forcèrent les papes à abandonner une large part de la liberté de choix des nominations épiscopales. La nomination des évêques était attribuée au roi ; le Saint Siège ne retenait que le pouvoir de confirmer la nomination. **"En effet, ce nouveau genre de discipline, qui prévaut toujours et cause une des blessures les plus douloureuses et les plus amères à l'Épouse crucifiée du Christ, partagea les "privilèges" entre les souverains et les papes".**

Telle était la situation à l'époque de Rosmini. Il soulève un problème important en invitant les rois et les empereurs à laisser leur privilège indu de nommer les évêques. Il raisonne avec eux et argue que c'est de leur intérêt bien compris de laisser l'Église de Dieu choisir ses évêques. Il liste quatre conditions fondamentales pour l'élection des évêques qui, dit-il, peuvent être convenablement remplies par l'Église, jamais par l'État :

- **"La personne la meilleure sera choisie comme évêque"** : qui est le mieux placé pour juger des qualités requises pour un évêque, sinon le Pasteur de son troupeau, qui emmène son peuple vers la sainteté par une ferme doctrine et la droiture morale ?
- **"Le prêtre choisi devra être connu, aimé et voulu par ceux qu'il est appelé à gouverner"** : le désir de l'église d'avoir comme père et pasteur le prêtre qui se sent chez lui est bon et raisonnable. Mais si des souverains nomment les évêques, les souhaits des fidèles sont rarement écoutés.
- **"Le prêtre choisi pour évêque devra avoir fait partie depuis longtemps du clergé du diocèse qu'il doit gouverner, et non être envoyé comme un étranger d'une contrée lointaine"** : il est de l'intérêt de l'église locale que la personne qui deviendra le père de tous soit connue de tous. Les souverains pratiquent le favoritisme et leur intérêt personnel, non l'intérêt des fidèles.
- **"D'une façon générale, seul le corps moral ou la personne morale concernée est capable de juger de ce qui est bon pour elle-même"** : l'Église est une réalité spirituelle et morale, et son intérêt et sa mission diffèrent notablement des préoccupations des pouvoirs civils. L'Église sait ce qui est le mieux pour elle, et les Chrétiens savent quel est leur intérêt en ce qui concerne leur salut.

Pour terminer, Rosmini, après avoir pleinement approuvé la maxime promulguée par Léon le Grand, **"La personne qui gouverne l'ensemble doit être choisie par tous"**, fait un résumé des droits et devoirs du peuple de Dieu pour l'élection de leur évêque :

- **Porter témoignage de la vertu et de la dignité de l'évêque qu'ils reçoivent.** Ils peuvent rendre publics les défauts connus, ainsi que Cyprien le dit : "pour qu'ainsi, en présence des fidèles le bien et le mal puissent être discernés".
- **Formuler leurs désirs et requêtes pour l'évêque dont ils témoignent des vertus.** Les évêques d'Alexandrie en appuyant l'élection de Saint Athanase, soutenaient qu'il devint évêque lorsque "la foule entière, avec toute l'assemblée de l'Église Catholique, unies en un seul corps et une seule âme, pleuraient et criaient en faveur d'Athanase comme évêque de l'église. Ils suppliaient publiquement le Christ pour cela, et nous implorèrent durant des jours et des nuits, sans quitter l'église ni nous permettre de la quitter. Nous-mêmes, cette cité, et toute la province sommes témoins de ce fait».
- **Refuser un évêque qui a été choisi, à condition que le refus soit le fait de la majorité de la part la plus fiable des membres du diocèse.** St. Célestin prescrit qu' "aucun évêque ne sera donné aux fidèles qui ne veulent pas le recevoir". C'est une sorte de **veto reconnu par l'Église** comme un droit du peuple Chrétien.

Extrait du Décret sur les Évêques de Vatican II :

"Par définition, les évêques jouissent d'une pleine et entière liberté, et de l'indépendance vis à vis de tout pouvoir civil... le ministère apostolique des évêques ayant été institué par Notre Seigneur Jésus Christ et poursuivant un but spirituel et surnaturel, ce Synode sacré déclare que le droit de nommer et d'instituer les évêques appartient effectivement, particulièrement, et de soi exclusivement à l'autorité ecclésiastique compétente. Par conséquent, afin de dûment protéger la liberté de l'Eglise et de promouvoir plus convenablement et efficacement le bien être des fidèles, ce très saint Concile désire que, dans le futur, les pouvoirs civils ne puissent plus bénéficier de droits ou privilèges pour l' élection, la nomination, la présentation ou la désignation à l'office épiscopal Ces pouvoirs civils, que le saint Synode remercie avec reconnaissance pour leur attitude favorable envers l'Eglise, sont priés avec la plus grande bienveillance de renoncer volontairement aux droits et privilèges susmentionnés dont ils jouissent présentement par traité ou coutume".

<http://www.rosminicentre.co.uk/studyfivewounds5.html>

LES CINQ PLAIES DE LA SAINTE ÉGLISE

CINQUIEME PLAIE

LA PLAIE AU PIED GAUCHE: LES RESTRICTIONS DANS LE LIBRE USAGE DE SES PROPRES BIENS PAR L'ÉGLISE.

L'Église des premiers âges était pauvre mais libre

Le lecteur contemporain des Cinq Plaies trouvera ce chapitre très stimulant pour l'Église. Les quatre premières plaies sont encore toutes d'actualité aujourd'hui, et le chemin est encore long avant que le travail de guérison soit terminé. Mais on est plus conscient de la nécessité de trouver des remèdes efficaces, et Vatican II a certainement produit des documents marquants qui reflètent l'intention véritable de l'Église de se réformer elle-même de l'intérieur.

Même après une lecture superficielle du chapitre de la cinquième plaie il est clair que la vision de l'Église qu'avait Rosmini était que l'Épouse du Christ embrasse la même pauvreté que son Époux qui disait : "LES RENARDS ONT LEURS TERRIERS, ET LES OISEAUX ONT LEURS NIDS, MAIS LE FILS DE L'HOMME N'A PAS OU POSSER SA TÊTE". Rosmini demande que les papes, les évêques et les prêtres embrassent la pauvreté évangélique, comme c'était le cas dans l'Église des premiers temps. "LA PROFESSION DE PAUVRETÉ FUT PENDANT LONGTEMPS LA GLOIRE DU MINISTÈRE SACERDOTAL ; LA MAJORITÉ DES HOMMES APPELÉS AU SACERDOCE ABANDONNAIENT LEURS BIENS OU LES DONNAIENT AUX PAUVRES... LES MAINS TENDUES DES PAUVRES, DES VEUVES, DES LÉPREUX, DES ESCLAVES, DES PÉLERINS ET DES INDIGENTS CONSTITUERENT LES CÉLLIERS OU L'ÉGLISE POUVAIT DÉPOSER SES TRÉSORS SANS CRAINDRE LE VOL".

Peu de gens aujourd'hui seraient prêts à admettre que l'Église officielle est pauvre. Papes, évêques, prêtres, ordres religieux, ne sont pas considérés comme les meilleurs exemples de pauvreté, à quelques exceptions près. L'opinion générale est que le clergé est au moins confortablement à l'aise, très souvent plus qu'à l'aise, et occasionnellement riche. Cette perception peut bien être inexacte, mais elle est souvent répétée ; et beaucoup ne sont pas convaincus par l'argument selon lequel être pauvre est vivre selon les standards de la majorité des gens que sert ce clergé. Certains diront que le Christ et les Apôtres ne choisirent pas de vivre selon les standards dominants ; ils choisirent la pauvreté des pauvres et leur existence précaire. L'Église des premiers âges était pauvre mais libre. **Leur pauvreté évangélique était sauvegardée par sept maximes qui réglaient l'acquisition, l'administration et l'usage des biens matériels.** Rosmini explique dans un appel passionné ces anciennes maximes que l'Église de son temps, l'Église de notre temps, pourrait à nouveau suivre si elle veut être le sel de la terre et la lumière du monde.

1. **La première exigence était que toutes les offrandes faites à l'Église doivent être "spontanées"**. Le Christ obligeait les fidèles à entretenir ceux qui travaillaient pour l'Évangile, mais il faisait appel à la libre acceptation de Son Évangile de la part des fidèles, et à leur réaction morale. St Paul, bien que reconnaissant qu'il avait le droit moral de "manger et de boire" pour prêcher l'Évangile, le revendiquait rarement, préférant travailler dur pour sa nourriture et celle de ses compagnons. Plus encore, l'obligation imposée par le Christ au fidèle d'entretenir le clergé **n'allait pas au-delà du strict nécessaire aux prêcheurs de l'Évangile**, [qui] "RESTENT DANS LA MÊME MAISON, MANGEANT ET BUVANT CE QU'ILS POUVAIENT OBTENIR". Ce précepte est souligné par Tertullien au début du troisième siècle : "CELUI QUI LE PEUT MET CHAQUE MOIS QUELQU'ARGENT DE CÔTÉ, OU QUAND IL LE DÉCIDE. PERSONNE N'EST FORCÉ ; TOUS DONNENT SPONTANEMENT. CET ARGENT EST UN INVESTISSEMENT DE PIÉTÉ ". **La spontanéité prit fin lorsque les offrandes furent forcées par des sanctions imposées par le bras séculier**. Ceci advint lors de l'instauration de la "féodalité" au 8^{ème} siècle. Pour Rosmini, la féodalité fut un désastre total pour l'Église, la cause la plus profonde de toutes les cinq plaies de l'Église. "LA FÉODALITÉ – DIT ROSMINI – ETEIGNIT LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ET FIT NAÎTRE SES AFFLICTIONS". Les rois barbares se considéraient comme les propriétaires de tout ce qui se trouvait sur leur territoire, y compris les biens de l'Église. Ils distribuaient des faveurs aux évêques et attendaient en retour loyauté et soumission totales envers eux. . Les chefs barbares considéraient que les gens et les biens étaient "leurs" par droit de conquête. "NOUS POUVONS FACILEMENT IMAGINER CE QUI ARRIVA LORSQUE SES BIENS NE FURENT PLUS EN LIBRE POSSESSION DE L'ÉGLISE, MAIS DÉTENUS SOUS LA DOMINATION D'UNE TEMPORELLE. LES OFFRANDES ÉTAIENT EXTORQUÉES PAR FORCE, LE SEUL POUVOIR DE COERCITION DISPONIBLE ET COMPRIS PAR LE BRAS SÉCULIER". L'utilisation de la force modifia la vraie nature des offrandes au clergé. Les fidèles n'aimaient pas être forcés à donner, et leur attachement et leur amour pour le clergé disparut. Le clergé avait dorénavant la garantie d'un revenu constant qui ne dépendait pas de la somme de leur travail. De plus, tous les dons à l'Église étaient considérés en fin de compte comme propriété du chef féodal qui pouvait s'approprier ces dons selon son désir. Cette "semence funeste", dit Rosmini, amena la confiscation des biens des monastères et des églises tout au long des siècles suivants, y compris le récent décret du 2 Novembre 1789 dans lequel l'Assemblée Nationale Française déclara tous les biens de l'Église à la disposition de l'État.
2. **Le second précepte protégeant l'Église de la corruption était que les biens devaient être possédés, administrés et dispensés en commun**. Initialement, les fidèles apportaient le fruit de ce qui avait été vendu et le déposaient aux pieds des Apôtres. La distribution était faite à chacun selon ses besoins. Nous pouvons seulement admirer l'amour et l'union entre les croyants, et nous émerveiller de la vie commune entre le clergé et les fidèles. Cette exigence fut préservée durant une longue période. L'évêque, en tant que successeur des Apôtres, distribuait habituellement chaque mois ce qui était nécessaire à l'entretien du clergé qui exerçait le ministère dans leurs diocèses. Les fonds provenaient des possessions de l'église, personne n'avait de biens en propre. Lorsque Constantin autorisa les legs en faveur de l'Église en 321, il décréta : "TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE FAIRE LE LEGS QU'IL SOUHAITE AU SAINT ET CATHOLIQUE CONSEIL DE LA SAINTE ÉGLISE CATHOLIQUE". L'empereur Valentinien fit une loi interdisant les legs personnels en faveur de membres du clergé ; St Ambroise et Saint Jérôme approuvèrent la loi. Les biens détenus en commun et administrés par la prudente sollicitude des évêques après consultation de leur clergé étaient d'un grand secours en produisant et sauvegardant l'union parmi le clergé, et entre le clergé et les fidèles. Tout ceci prit fin avec la féodalité, qui impliquait la vassalité, les servitudes envers le chef, lequel devint le maître de tout ce que possédaient les évêques. L'évêque, avec ses biens, devint un individu isolé, un homme comme les autres, un courtisan partageant la vie de la cour, quelquefois un chef d'hommes d'armes. L'évêque devenant seigneur ou baron en son propre nom et à celui de son chef, l'Église cessa d'être visible en lui ; il n'était plus évêque et chef de son église, et des fidèles qui lui furent unis.

"CETTE TERRIBLE ET ARTIFICIELLE TRANSFORMATION DES HOMMES D'ÉGLISE INSTALLA DANS L'ESPRIT DES ÉVÊQUES MÉDIEVAUX L'IDÉE DE LEUR PROPRE INDIVIDUALITÉ, ET AFFAIBLIT LA NOTION D'UNITÉ DU CORPS DES ÉVÊQUES ET DES CLERCS. ELLE PLIA LES DIOCÈSES AUX LIMITES DE L'ÉTAT OU DES FRONTIÈRES FÉODALES ; PAR LA SUITE, PRESQUE TOUS LES BIENS DE L'ÉGLISE FURENT ADMINISTRÉS ET PROFITÈRENT À DES CLERCS PERSONNELS".

3. **Le troisième et précieux précepte était que le clergé ne devait user des biens de l'église que pour leur entretien exclusivement ; le reste devait être consacré à des œuvres pieuses, spécialement aux aumônes pour les pauvres.** Le Christ fonda l'apostolat sur la pauvreté et l'abandon à la Providence, Lui-même en étant le parfait exemple. En conséquence, durant la meilleure période de l'Église, **entrer dans les rangs du clergé équivalait à faire profession de pauvreté évangélique.** L'état de pauvreté fut pendant longtemps la gloire du ministère sacerdotal ; la majorité des hommes appelés au sacerdoce abandonnaient leurs biens ou en faisaient don aux pauvres. Ces hommes n'usaient jamais des richesses de l'Église pour leur propre bénéfice comme s'ils leur avaient appartenu, mais les acceptaient en dépôt pour les pauvres. L'évêque, le premier d'entre les pauvres, et celui qui était responsable de leur attribution, pouvait à juste titre prendre quelque chose pour lui et pour le clergé. Rosmini cite Julien Pomerius, un disciple de Saint Augustin, qui, après avoir loué Saint Paulin et Saint Hilaire qui avaient embrassé la pauvreté en venant d'un état de grande richesse, écrivait : "ON COMPREND AISEMENT QUELLE ÉTAIT LA SAINTETÉ DE CES HOMMES (QUI AVAIENT RENONCÉ A TOUT POUR DEVENIR DES DISCIPLES DU CHRIST) QUI ÉTAIENT PARFAITEMENT CONSCIENTS DE CE QUE LES BIENS DE L'ÉGLISE APPARTENAIENT AUX PAUVRES. ILS NE FIRENT JAMAIS USAGE DE CETTE RICHESSE POUR EUX-MEMES, MAIS L'ACCEPTERENT EN DÉPÔT POUR LES PAUVRES ". La féodalité mit fin à cette époque bénie. Lorsque les évêques et les prêtres devinrent soumis à leurs maîtres politiques, les biens en dépôt dans l'Église par la générosité des fidèles "Au lieu de couler sur les pauvres, soit restèrent inemployés, soit finirent dans les mains du rapace seigneur local", et les pauvres cessèrent d'être une charge sacrée confiée aux soins des églises.

4. **Le quatrième précepte gouvernant les biens de l'Église et sauvegardant l'intégrité du clergé était que les richesses ecclésiastiques utilisées dans des buts pieux et charitables, pouvaient aussi être consacrés à des travaux déterminés pour prévenir l'arbitraire et l'intérêt personnel d'interférer avec la gestion des biens.** Dans l'Église des origines les ressources étaient attribuées à des emplois définis selon une répartition en quatre divisions : pour aider l'évêque, le clergé et les pauvres, et les frais d'entretien des édifices de l'église et du culte. "IL EST CERTAIN – DIT ROSMINI – QUE LE MEILLEUR REMÈDE CONTRE LA CORRUPTION ACCOMPAGNANT LES RICHESSES CONSISTAIT À ETABLIR AUX DIVERS CONCILES DES LOIS RÉGLANT PRÉCISEMENT LEUR USAGE ; " La corruption et la ruine de beaucoup d'anciens monastères doit être imputée au manque d'objets précis vers quoi diriger les grandes richesses que possédaient maisons religieuses. Il en résulta que les abbés et les autres supérieurs contrôlant les finances dépensèrent les revenus selon leur bon vouloir. La féodalité détruisit la juste répartition des biens de l'Église en quatre catégories, accumulant au contraire toute la richesse entre les mains de rares dominants.

5. **Le cinquième précepte sauvegardant l'Église du danger des richesses fut "une âme généreuse, prompte à donner, lente à recevoir".** La grande règle fixée dans les cœurs humains était les nobles paroles du Christ : "il est plus avantageux de donner que de recevoir". Les évêques considéraient l'argent et l'administration comme un fardeau, devant être uniquement porté pour des raisons de charité. Saint Ambroise refusait les legs et donations s'il savait que des parents pauvres du donneur pourraient en pâtir. Saint Augustin dut se défendre de l'accusation suivante : "L'évêque Augustin donne avec une totale générosité, mais ne prend rien". Quelle glorieuse accusation dit Rosmini ! Augustin disait qu'il aurait vécu avec bonheur des dons du peuple de Dieu plutôt que d'être chargé de la responsabilité des finances, qu'il était prêt à céder aux fidèles de façon à ce que tous les serviteurs et ministres de Dieu puissent vivre en partageant sur l'autel. Mais les laïques refusèrent fermement son offre. Il est véritablement douloureux et dommageable pour les intérêts réels de l'Église, aussi bien que scandaleux, que l'opinion publique soit partout convaincue que l'Église tend toujours la main pour recevoir, mais jamais pour donner. Il est triste de trouver des gens qui pensent que ce que l'Église place dans son trésor n'en ressort jamais ; le résultat en est le mépris, l'envie, la disparition de la générosité

entre fidèles, et l'impression que les richesses de l'Église s'accroissent de siècle en siècle sans souci des besoins des pauvres.

6. **Le sixième précepte obligeait l'Église à rendre publique la gestion de tous ses biens.** Dans les premiers âges de l'Église les évêques consultaient le clergé et les fidèles dans tous les domaines, y compris l'utilisation des richesses de l'Église. De plus, les prêtres et les diacres chargés de l'administration devaient être agréés par toute l'église, selon la tradition Apostolique. Saint Jean Chrysostome ne craignait pas de rendre compte de sa gestion des revenus de l'église : **"Nous sommes prêts à vous informer de notre gestion»**. Le même esprit et les mêmes pratiques animaient tous les évêques des premiers âges. Les gens qui donnent doivent être informés de ce qu'on fait de leurs dons. Rosmini suggère que les fidèles soient impliqués depuis le début, depuis le choix des œuvres auxquelles les fonds doivent être consacrés, jusqu'au compte rendu de la façon dont l'argent a été dépensé. En rendant publiques toutes les finances, l'Église brillerait face au monde, et la tentation d'utiliser les fonds de manière indue serait considérablement réduite. **"L'OBLIGATION DE PRÉSENTER AUX FIDÈLES, ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL, UN COMPTE RENDU DE LEUR GESTION STIMULERAIT LE NÉCESSAIRE RÉVEIL DE BEAUCOUP DE CONSCIENCES ASSOUPIES, ET GARANTIRAIT QUE LES FONCTIONS DE L'ÉGLISE SONT TENUES PAR DES PERSONNES HONNÊTES, SINCÈRES ET DÉVOUÉES"**.

7. **Le septième et dernier précepte est que l'Église doit administrer ses biens avec vigilance et prudence.** Les biens de l'Église appartiennent à Dieu et aux pauvres, et elle doit rendre à Dieu un strict compte de la façon dont elle a géré Ses biens. Il est vrai, dit Rosmini, qu'à travers les siècles la rapacité vorace des souverains et des États a dépouillé l'Église de nombre de ses possessions. Mais sans doute, beaucoup de ses richesses ont été dilapidées par des hommes d'église qui en ont usé égoïstement pour leurs propres desseins comme si cela leur appartenait. Rosmini ajoute : **"SI NOUS CONSIDÉRONS CE QUE L'ÉGLISE A REÇU DURANT SES SIÈCLES D'EXISTENCE, ET TOUT CE QUI A ÉTÉ PERDU À CAUSE D'UNE GESTION MANQUANT DE SÉRIEUX ET DE SOIN, NOUS POUVONS SEULEMENT IMAGINER OÙ EN ELLE EN SERAIT SI SES BIENS AVAIENT TOUJOURS ÉTÉ ADMINISTRÉS AVEC PRUDENCE"**.

À l'époque moderne, la doctrine sociale de l'Église a certainement réveillé les consciences en tous lieux. Depuis *Rerum Novarum* jusqu'à *Populorum Progressio*, en passant par *Mater et Magistra* et *Pacem in Terris*, l'Église a parlé très éloquemment en faveur des pauvres, des opprimés, des défavorisés économiques dans le monde. À travers les siècles, l'Église a été le meilleur défenseur et une mère pour les malades, les marginaux, les rejetés. Parmi toutes les institutions humaines, y en a-t-il une qui puisse être comparée à l'Église dans son dévouement et son engagement envers les pauvres durant sa longue histoire ?

Et encore, Rosmini suggère que l'Église elle-même a besoin de faire un examen de conscience et considérer que les sept maximes qui l'ont aidé dans les anciens temps à vivre selon la pauvreté évangélique voulue par son divin Fondateur, apparaissent comme très authentiques et pertinentes, aujourd'hui comme hier. Les documents de Vatican II parlent de la pauvreté évangélique dans la vie religieuse. Pour Rosmini cependant, la pauvreté évangélique est une caractéristique, une qualité, une nécessité de l'Église entière. C'est l'Église qui doit être pauvre, et les sept préceptes devraient être les lignes de force de toute l'Église.

Quelques questions suscitées par les mots clés des sept préceptes:

- **Spontanéité :** l'Église doit-elle accepter des paiements de l'état provenant de la taxation des citoyens ? Les évêques italiens reçoivent de l'État des salaires pour leurs prêtres avec de l'argent provenant de la taxation de tous les citoyens. Il en est de même en Allemagne et en Suisse, ainsi que dans d'autres pays.
- **L'Église possède tout en commun :** pourquoi une telle disparité dans le clergé ? Pourquoi une telle disparité entre les diocèses dans le monde ? La propriété individuelle est-elle toujours la norme ?
- **Les biens de l'Église devraient servir aux stricts besoins du clergé des édifices et du culte, tout le reste appartenant aux pauvres :** pensons-nous que c'est le cas ? Les prêtres et les évêques se distinguent-ils par leur pauvreté ? Existe-t-il réellement un fond pour les pauvres dans chaque paroisse ou diocèse ?

- **Les fonds doivent être alloués à des œuvres ou tâches déterminées :** est-ce que c'est le cas dans nos paroisses, diocèses, dans l'Église à travers le monde ? Est-ce quelques individus ont la responsabilité de dépenser l'argent de chacun ? Les fidèles sont-ils régulièrement consultés pour les affaires financières de la paroisse ou du diocèse ?
- **Il est plus avantageux de donner que de recevoir :** les églises n'amassent-elles pas trop, toujours prêtes à recevoir, jamais disposées à donner généreusement aux pauvres ? Nos églises ne sont-elles pas des "affaires" plutôt que le Corps du Christ ?
- **Comptes publics :** est-ce que les églises consultent les fidèles dans toutes les affaires de finances, considèrent-elles les fidèles comme les détenteurs avec le clergé et les pauvres de tous leurs biens ? Donne-t-on aux fidèles un compte rendu détaillé des revenus et dépenses, et de façon régulière ? Ceci s'applique aussi bien aux diocèses, aux ordres religieux qu'au Vatican.
- **Les biens de l'Église appartiennent à Dieu :** les églises considèrent-t-elles toutes leurs propriétés et leurs avoirs financiers comme "propriété de Dieu" ? Sont-elles soigneuses et scrupuleuses dans la façon de gérer ce qui leur a été confié pour le bénéfice de tous ?

PENSÉE FINALE:

“PAR SES PLAIES NOUS SOMMES GUÉRIS”

“INTRA TUA VULNERA ABSCONDE ME”

Les Cinq Plaies de l'Église ne doivent pas être cause de désespoir et de pessimisme. Les blessures sanglantes du Christ sur la croix ne mettent pas fin à l'histoire. Le Christ est ressuscité, et les marques de ces plaies devinrent les formidables signes de l'amour infini de Dieu pour nous et de Sa rédemption salvatrice. L'eau et le précieux Sang qui sortirent de la plaie du côté devinrent les rivières de l'eau vivante du baptême et la manne du ciel de l'Eucharistie, vraiment l'Église fut créée par elles. Les Cinq Plaies de l'Église sont un défi, mais nous plaçons toute notre confiance dans la puissance de la Sainte Trinité. Le troisième Précepte de la perfection Chrétienne enjoint à tous les baptisés de "demeurer parfaitement tranquilles à propos de tout ce qui arrive à l'Église de Jésus Christ, suivant les desseins de Dieu, et de suivre la parole de Dieu en travaillant pour l'Église".

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2008 virgo-maria.org